

Mois de juin 2002

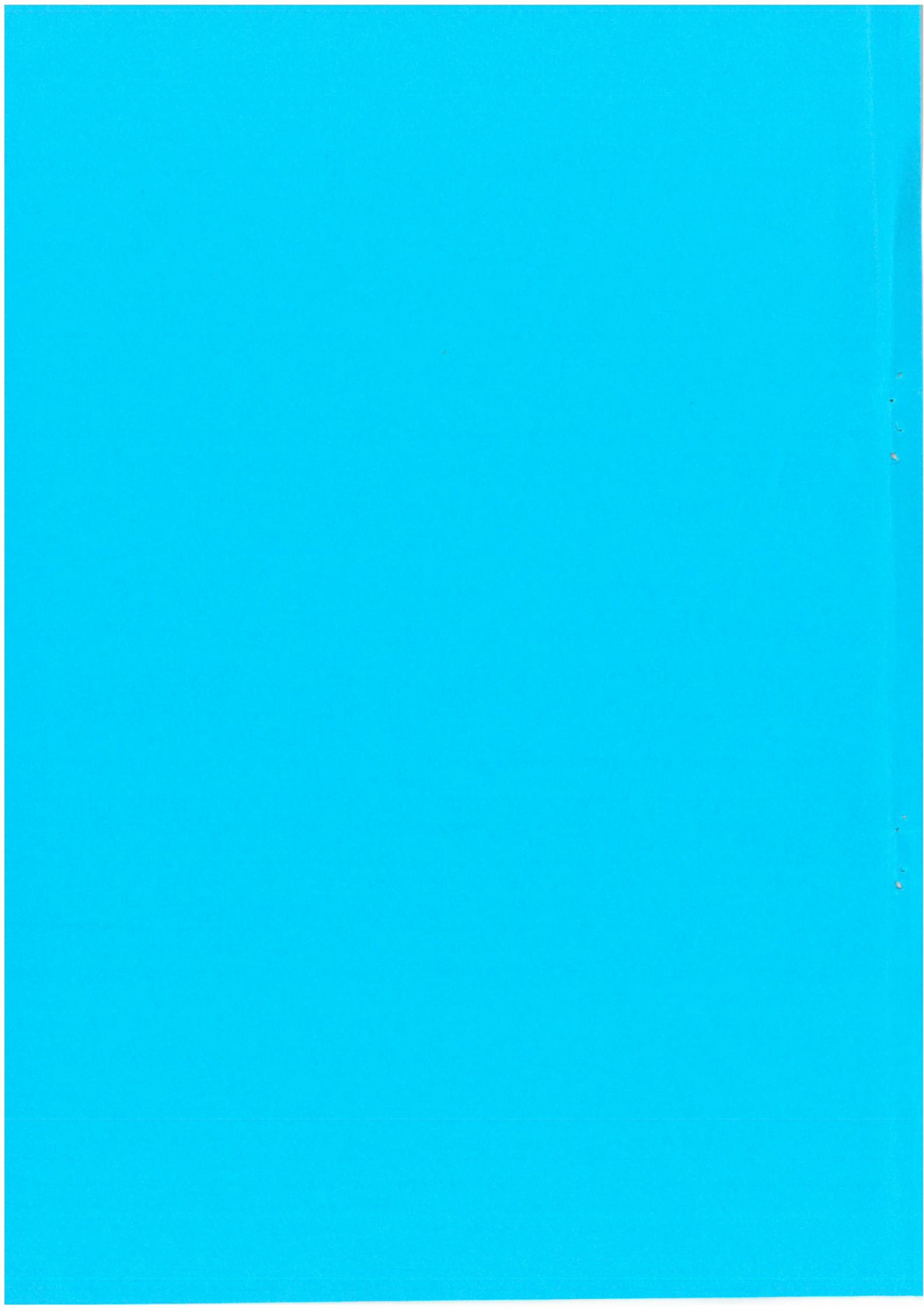
N°42

INFOS MUNICIPALES

Imprimé par nos soins

COMMUNE DE
AURIBEL - LANCHÂTRE





Madame, Mademoiselle, Monsieur,

En tant que Maire, je voudrais d'abord vous remercier d'avoir fait barrage, ici à Miribel encore plus qu'ailleurs, au Front National.

Les thèses développées par le trublion LE PEN sont à l'antipode des valeurs nécessaires à la vie en communauté : solidarité, défense de l'intérêt collectif, tolérance.

L'intermède lié aux élections Présidentielles et Législatives étant terminé, l'équipe Municipale se doit de continuer à travailler pour que les projets répondant à l'intérêt du plus grand nombre puissent être réalisés.

Le village est troublé par le débat sur l'implantation du groupe scolaire.

Aux questions de savoir quel est le site le plus accueillant pour les enfants, le plus sécuritaire, celui qui est le plus représentatif de notre village et qui laissera des souvenirs dans le parcours scolaire des enfants, les élus se sont déjà prononcés.

C'est bien en fonction de critères objectifs qui répondent à l'intérêt des enfants que nous avons choisi.

A cela viennent s'ajouter des problèmes de délai, de coût qui nous confortent dans le choix initial qu'a fait l'équipe municipale, le Comité de Pilotage, le C.A.U.E, l'Inspecteur de l'Education Nationale et le choix validé par le Conservateur du Patrimoine en Isère.

Ceci étant, nous organiserons un référendum qui pourrait se dérouler en septembre.

Actuellement les architectes travaillent sur le projet d'implantation au jardin de la cure (seul site dont la commune est propriétaire), des esquisses seront proposées au Comité de Pilotage qui se réunira le 1^{er} juillet.

D'autres simulations sur d'autres sites seront aussi étudiées dans la mesure où les propriétaires en sont d'accord.

L'équipe municipale a rencontré les délégués de parents et les enseignants pour préparer la rentrée scolaire 2002.

Malgré les efforts importants fournis par la Municipalité, nous avons pris conscience une fois de plus de l'urgence de la construction d'un groupe scolaire (locaux trop exigus, cour d'école peu adaptée, bibliothèque, cantine et salle polyvalente trop éloignées).

Tous ensemble, nous nous devons de trouver une solution acceptable pour tous et, pour NOS ENFANTS, le plus rapidement possible.

Je vous souhaite à tous de bonnes vacances.

Le Maire,

Luc Pausat

**COMPTE-RENDU
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU
LUNDI 07 JANVIER 2002**

Etaient présents : Luc PUISSAT – Martine GOUTTENOIRE – Michel GAUTHIER – Yves EYRAUD – Jacqueline PUISSAT – Alain BONINO – Barbara CHENAVIER – Isabelle VALLIER – Jacqueline TANTET – Hubert NAVARRO –

Etaient absents/excusés : Maurice NIER (Pouvoir Luc PUISSAT)

ORDRE DU JOUR

1 – DELIBERATIONS

- A) Subvention exceptionnelle du « sou des écoles » Pour l'année 2001/2002
- B) Subvention du « sou des écoles » pour 2002
- C) Convention de déneigement « tarifs en Euros »
- D) Opération PRODEPARE 2002 « Programme départemental d'insertion par l'environnement »
- E) Formation CACES des employés communaux « conduite et manipulation des engins de chantier »

Monsieur le Maire demande au Conseil de délibérer sur le soutien à une motion prise par les communes de GRESSE-EN-VERCORS, SAINT-GUILLAUME, SAINT-PAUL-LES-MONESTIER, SAINT-ANDEOL, CHATEAU-BERNARD, MIRIBEL-LANCHÂTRE, pour l'ouverture d'une déviation de SAINT-GUILLAUME et de SAINT-PAUL-LES-MONESTIER, face aux problèmes de circulation et de sécurité que risquent de générer la réouverture de la carrière de MIRIBEL-LANCHÂTRE.

Le Conseil donne son accord.

2 -- DIVERS

- A) Demande de subvention par l'association des anciens maires et adjoints de l'Isère.
- B) Demande de subvention du collectif d'entraide du TRIEVES.
- C) Demande de subvention de la maison familiale rurale de VIF : 60,98 Euros par enfants, soit 121,96 Euros (800,00 Frs) pour les deux enfants de la commune.
- D) Achat d'un lave-vaisselle pour la cantine scolaire
- E) Groupe scolaire
- F) SIVIG : Visite du système de « microfiltration » mis en place sur la commune de VAUJANY.

DELIBERATIONS

Soutien à la « motion pour l'ouverture d'une déviation de SAINT-GUILLAUME et de SAINT-PAUL-LES-MONESTIER »

les communes de GRESSE-EN-VERCORS, SAINT-GUILLAUME, SAINT-PAUL-LES-MONESTIER, SAINT-ANDEOL, CHATEAU-BERNARD, SAINT-GUILLAUME, SAINT-PAUL-LES-MONESTIER et de MIRIBEL-LANCHÂTRE se sont réunies le 27 novembre 2001 sur l'invitation du conseil de SAINT-GUILLAUME pour envisager une position collective face aux problèmes de circulation et de sécurité que risque de générer la réouverture de la carrière de MIRIBEL-LANCHÂTRE et demander l'ouverture d'une déviation. Les communes demandent que cette motion soit inscrite au schéma directeur du TRIEVES et envoyée au Conseil Général de l'Isère, à la Région ainsi qu'à Monsieur le Préfet.

ACCEPTE A L'UNANIMITE

A) Subvention exceptionnelle du « sou des écoles » année 2001/2002

Le sou des écoles de la commune de MIRIBEL-LANCHÂTRE demande au Conseil une subvention exceptionnelle pour l'année 2001, d'un montant de 1067,14 Euros (7.000 Frs) pour compenser le nombre d'élèves en augmentation.

ACCEPTE A L'UNANIMITE

B) Subvention du « sou des écoles » pour l'année 2002

Une subvention d'un montant de 80 Euros (524,77 Frs) par enfant sera allouée au « sou des écoles ».

ACCEPTE A L'UNANIMITE

C) Convention de déneigement « Passage à l'Euro des tarifs de déneigement »

Pour l'année 2002, le coût du déneigement sera fixé à 45,73 Euros (300,00 Frs).

Les personnes de la commune désirant bénéficier de ce service peuvent venir retirer une convention de déneigement à la mairie et s'inscrire.

ACCEPTE A L'UNANIMITE

D) Opération PRODEPARE 2002 «Programme départemental d'insertion par l'environnement»

Cette opération permet d'entretenir les sentiers, les ruisseaux, les rigoles à ciel ouvert (élagage, débroussaillage). La durée d'intervention est de cinq jours, soit deux semaines de deux jours et demi. Le travail se fait entre avril et octobre. Pour cinq jours le coût de cette opération est de 1 726,49 Euros (11 325 Frs) soit 345,30 Euros /jour (2 265 FRs).

ACCEPTE A L'UNANIMITE

E) Formation CACES «conduite et manipulation des engins de chantier»

Pour répondre aux exigences du Décret en date du 2 décembre 1998 et à la recommandation R 3. 2 modifiée de la CRAM en vue de l'obtention du CACES, une formation concernant la conduite d'accessoires et d'engins de chantier a été organisée en regroupement avec les communes du BALCON EST et du SIVIG. Cette formation se déroulera sur trois jours, en avril 2002. Son coût est de 133 Euros par personne (872,42 Frs).

ACCEPTE A L'UNANIMITE

2 – DIVERS

A) Demande de subvention par l'association des anciens maires et adjoint de l'Isère.

Cette demande sera examinée ultérieurement.

B) Demande de subvention du collectif d'entraide des anciens maires et adjoints.

Cette demande sera examinée ultérieurement.

C) Demande de subvention de la maison familiale rurale de VIF

Une subvention d'un montant de 60,98 Euros par enfant est accordée à la maison familiale rurale de VIF qui accueille deux élèves résidant sur notre commune. Le montant de cette subvention s'élève à 121,96 Euros (800 Frs) et sera inscrit au budget 2002.

D) Achat d'un lave-vaisselle pour la cantine scolaire

L'achat d'un lave-vaisselle est prévu pour la cantine scolaire et sera inscrit au budget 2002. Des devis ont été demandés à trois sociétés MESTRALLET, MERENCHOLE et G.E.H.

E) Point sur le groupe scolaire

Un premier compte-rendu a été fait le 17 décembre 2001 par Monsieur HOURCAIDE de la Société MEDIAL (programmiste). Le planning suivant a été établi :

<i>- Janvier/Février 2002</i>	<i>Etude préalable</i>
<i>- Fin Avril</i>	<i>Choix des architectes et publicité</i>
<i>- Fin Août</i>	<i>Avant projet sommaire</i>
<i>- Fin Novembre</i>	<i>Appels d'offres</i>
<i>- Janvier 2003</i>	<i>Début des travaux</i>
<i>- Septembre 2003</i>	<i>Réception des travaux</i>

F) SIVIG

Des problèmes de potabilité de l'eau se posent au niveau de la source de JONNIER, une visite de la « microfiltration » de l'eau sur la commune de VAUJANY est organisée pour permettre au SIVIG d'envisager une solution durable concernant ces problèmes.

G) VŒUX

Monsieur le Maire et son équipe municipale rappellent qu'ils seront heureux d'accueillir les nouveaux habitants de MIRIBEL-LANCHÂTRE le SAMEDI 12 JANVIER 2002 à 18 heures à la salle polyvalente et présenteront leurs vœux à l'ensemble de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Prochaine réunion du Conseil Municipal

LUNDI 11 FEVRIER 2002 à 20 Heures

**COMPTE-RENDU
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU
LUNDI 11 FEVRIER 2002**

Etaient présents : MM. Luc PUISSAT – Yves EYRAUD – Michel GAUTHIER – Martine GOUTTENOIRE – Alain BONINO – Isabelle VALLIER – Maurice NIER – Hubert NAVARRO

Etaient absents/Excusés : Jacqueline PUISSAT (Pouvoir à Michel GAUTHIER) Jacqueline TANTET (Pouvoir à Martine GOUTTENOIRE) - Barbara CHENAVER.

Monsieur le Maire demande au Conseil de rajouter à l'ordre du jour une délibération concernant le contrat signé avec le programmiste pour sa mission sur le projet du groupe scolaire.

Le Conseil donne son accord.

DELIBERATIONS

A – Autorisations spéciales d'absence accordées au personnel communal

Vu la Loi du 26 janvier 1984 et notamment son article 59,

Vu la note ministérielle du 30 août autorisant l'autorité communale à accorder des congés spéciaux au personnel titulaire, auxiliaire, permanent ou contractuel, dans les cas désignés ci-après :

<i>NATURE</i>	<i>DUREE</i>
<i>Mariage de l'agent</i>	<i>5 jours ouvrables</i>
<i>Mariage d'un enfant</i>	<i>2 jours ouvrables</i>
<i>Mariage des petits-enfants</i>	<i>1 jour ouvrable</i>
<i>Mariage d'un frère, d'une sœur</i>	<i>1 jour ouvrable</i>
<i>Mariage des parents</i>	<i>1 jour ouvrable</i>
<i>Mariage des beaux-parents</i>	<i>1 jour ouvrable</i>
<i>Mariage d'un beau-frère, d'une belle-sœur</i>	<i>1 jour ouvrable</i>
<i>Mariage d'un oncle, d'une tante, d'un neveu, d'une nièce</i>	<i>1 jour ouvrable</i>
<i>Mariage d'un beau-fils ou belle-fille</i>	<i>1 jour ouvrable</i>
<i>Décès d'un conjoint</i>	<i>5 jours ouvrables</i>

<i>Décès d'un enfant</i>	<i>5 jours ouvrables</i>
<i>Décès du père, de la mère</i>	<i>3 jours ouvrables</i>
<i>Décès des frères et sœurs</i>	<i>2 jours ouvrables</i>
<i>Décès des beaux-parents</i>	<i>1 jour ouvrable</i>
<i>Décès des beaux-frères et belles sœurs</i>	<i>1 jour ouvrable</i>
<i>Décès des grands-parents</i>	<i>1 jour ouvrable</i>
<i>Décès des petits-enfants</i>	<i>1 jour ouvrable</i>
<i>Décès des oncles, tantes, neveux et nièces,</i>	<i>1 jour ouvrable</i>
<i>Décès des gendres et belles-filles</i>	<i>1 jour ouvrable</i>
<i>Maladie très grave du conjoint</i>	<i>5 jours ouvrables (sur présentation du certificat médical)</i>
<i>Maladie très grave de tous les autres membres de la famille</i>	<i>3 jours ouvrables (sur présentation du certificat médical)</i>
<i>Naissance, adoption</i>	<i>3 jours ouvrables</i>

Des délais de route pourront être accordés si l'événement pour lequel est accordé le congé nécessite un déplacement, sans toutefois excéder 48 heures aller et retour.

ACCEPTE A L'UNANIMITE

B – Contrat du programmiste

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de prendre une délibération concernant le contrat du programmiste pour lui confier cette mission de projet du groupe scolaire et du parking.

Treize jours d'intervention sont prévus pour cette mission, à payer par moitié. Une première facture sera envoyée au bout de sept jours de mission, une seconde à la fin des treize jours d'intervention. La facturation en deux parties devra être spécifiée dans la délibération ainsi que les honoraires.

ACCEPTE A L'UNANIMITE

C ---Création de l'abri bus dans le cadre de l'aménagement de l'entrée du village

Une délibération doit être prise pour la création de l'abribus qui doit se faire dans le cadre de l'aménagement de l'entrée du village, ce qui permettra à la commune de bénéficier de subventions du Conseil Général.

ACCEPTE A L'UNANIMITE

D – Conversion des loyers en euros

Monsieur le Maire propose de convertir les loyers perçus par la commune, en euros :

- Loyer du local d'activité N° 3	228,67 €	(1 500 Frs)
- Loyer de l'appartement Lot. N° 8.4	152,45 €	(1 000 Frs)
- Loyer de l'appartement situé au-dessus de l'école	274,41 €	(1 800 Frs)

ACCEPTE A L'UNANIMITE

DIVERS

A – Courrier de Monsieur Denis RUCHIER-BERQUET, habitant au VERNAY, concernant le réseau d'eau potable

Monsieur Denis RUCHIER-BERQUET soulève dans son courrier les problèmes liés au manque d'eau pour certaines familles installées au VERNAY ainsi que le problème de la responsabilité communale en cas d'incendie. Les problèmes liés aux incendies étant de la compétence communale. Il demande à la commune d'envisager la possibilité de créer un réseau d'eau communal sur le hameau du VERNAY, afin que tous les citoyens de la commune de MIRIBEL LANCHATRE soient au même niveau de service rendu par la collectivité, puisqu'ils le sont déjà au niveau de la fiscalité.

La commune est d'accord pour étudier cette proposition de réseau d'eau potable, mais il faut recueillir l'accord de tous les habitants du VERNAY. Il sera également nécessaire de procéder à une étude avant tout projet de travaux.

B – Adhésion au pôle touristique cantonal VERCORS/TRIEVES

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal l'adhésion de la commune au pôle touristique cantonal VERCORS/TRIEVES et dont la participation financière serait fixée à 304,90 euros (2000 Frs) pour l'année 2002. Le pôle touristique cantonal VERCORS/TRIEVES sera un service d'intérêt touristique public commun aux communes, assurant l'information et l'accueil des touristes et facilitant leur hébergement.

Le conseil municipal donne son accord pour l'adhésion de la commune à ce pôle touristique cantonal VERCORS TRIEVES.

C – Point sur le groupe scolaire

Trois réunions du comité de pilotage concernant le projet du groupe scolaire ont déjà eu lieu au cours desquelles plusieurs projets ont été envisagés (au centre du village, sur le jardin public et sur le Pré TARACHOU). Un projet de parking autour de l'école est également à l'étude. Une prochaine réunion du comité de pilotage se tiendra le lundi 25 février 2002 à 17 H 30 à la mairie et une réunion publique aura lieu :

le jeudi 7 mars 2002 à 20 heures 30

D – Débat budgétaire

Le budget de la commune est en préparation et devra être voté avant le 30 mars 2002.

En fonctionnement il faut noter l'augmentation de la masse salariale qui correspond à environ 50 % des dépenses de fonctionnement.

En investissement, cinq projets sont inscrits :

1° La restauration de l'église : tous les financements ont été trouvés à hauteur de 80% du coût des travaux.

2° L'aménagement de l'entrée du village concernant la création d'un abribus avec muret à containers ainsi que la signalétique. L'opération s'élève à la somme de 38 112,25 euros soit (250 000 Frs) et peut être engagée, la commune ayant trouvé tous les financements.

3° Travaux R.T.M. au sud du Pré TARACHOU et au niveau du ruisseau du plan

*montant : 38 112,25 euros (250 000 Frs) programmés sur le budget.
Les travaux doivent être lancés cette année .*

4° Aménagement du carrefour CD8/Route des Adrets.

La commune finance le projet à hauteur de 30%.

Globalement, 5,5 millions d'investissement sont à prévoir, groupe scolaire compris.

Les Etablissements Jean-Louis PUISSAT demandent que la zone artisanale sur Queue Longue soit agrandie pour stocker ses matériaux et ses engins. Une révision du P.O.S. est nécessaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

**Prochaine réunion du Conseil Municipal
LUNDI 4 Mars 2002 à 20 heures**

COMPTE-RENDU
du CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 4 MARS 2002

Etaient présents : MM. Luc PUISSAT – Yves EYRAUD – Michel GAUTHIER – Jacqueline PUISSAT - Martine GOUTTENOIRE – Alain BONINO – Isabelle VALLIER- Maurice Nier – Barbara CHENAVIER – Hubert NAVARRO.

Etaient absents/excusés : MM. Jacqueline TANTET (pouvoir Martine GOUTTENOIRE) Yves EYRAUD (pouvoir Hubert NAVARRO)

1° DELIBERATIONS

A – Demande de concours au service R.T.M. (restauration des terrains en montagne) de l'O.N.F. pour une mission de maîtrise d'œuvre n°01/01 – programme 2001 –

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer sur la demande de concours au service R.T.M. de l'O.N.F. pour une maîtrise d'œuvre concernant des travaux au lieu-dit « Pré TARACHOU » d'un montant de 22 105,11 Euros pour la restauration de terrain en montagne et de l'autoriser à signer la convention annexée à la présente délibération.

ACCEPTE A L'UNANIMITE

B- Autorisation de déplacement pour M. Joëlle ALGOUD concernant la régie d'avance de la cantine scolaire.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer sur la demande d'autorisation de Madame Joëlle ALGOUD pour se déplacer de MIRIBEL-LANCHATRE au TRESOR PUBLIC de MONESTIER DE CLERMONT pour déposer la caisse de la régie d'avance de la cantine scolaire afin de percevoir ses frais de déplacements.

ACCEPTE A L'UNANIMITE

C – Autorisation d'aménagement d'un bâtiment sur la zone artisanale de Queue Longue pour les Etablissements J.L. PUISSAT

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer sur la demande d'autorisation des Etablissements PUISSAT d'aménager un bâtiment de stockage sur la zone artisanale de Queue Longue. Les Etablissements PUISSAT peuvent obtenir des financements européens pour ce projet. La commune aménagerait l'accès à la zone artisanale.

ACCEPTE A L'UNANIMITE

2°) *DIVERS*

A – *Modification du tracé du chemin communal n° 7*

La commune souhaite modifier le tracé du chemin communal reliant MIRIBEL-LANCHÂTRE à ESSARGARIN et a obtenu l'accord des héritiers de Monsieur Paul RAVIX. Un échange de terrain est prévu entre la mairie et les héritiers RAVIX. Ce chemin comme celui de l'accès à la zone artisanale seront remis en état dans le cadre des travaux « d'entretien différé » financés par le Conseil Général.

B – *Point sur le groupe scolaire*

Quatre réunions du comité de pilotage concernant le groupe scolaire ont déjà eu lieu, avec les élus, les délégués de parents d'élèves, les enseignants et le C.A.U.E. pour réfléchir sur l'implantation de ce projet et sur les conséquences que cela entraîne (circulation, parkings) Deux sites ont été retenus :

- **Le jardin public** : sur 2500 m² de surface, le groupe scolaire n'occuperait que 1 700 m². (Voir simulation faite par M. HOURCADE (programmiste))
- **Le terrain communal du « Pré TARACHOU »** : Il faut modifier le règlement du lotissement pour implanter le groupe scolaire. De plus celui-ci se ferait sur deux niveaux car la commune ne peut pas construire en limite de terrain. Voir simulation faite par M. HOURCADE (programmiste)

Au dernier comité de pilotage, l'unanimité s'est faite sur le site du jardin public. Mais il faut prendre en compte les nuisances dues à la circulation et aux parkings. Un prochain comité de pilotage se tiendra pour discuter de ces difficultés.

Une réunion publique se tiendra également le jeudi 7 mars 2002 à 20 heures 30 à la salle polyvalente concernant ce projet.

C - *Budget 2002*

Le budget est en préparation et sera voté le 25 mars 2002 par le conseil municipal.

D - *Location du logement de fonction et du local d'activité du bâtiment communal*

Monsieur et Madame CLUZEAU-HERBERICH quittent MIRIBEL-LANCHÂTRE. Leur logement sera disponible en juin 2002. Il sera loué en priorité à quelqu'un qui développe une activité non nuisante sur la commune.

D - *Aménagement d'un terrain de sport au « Pré TARACHOU »*

Monsieur le Maire propose de créer un groupe de travail avec les jeunes de la commune pour aménager un terrain de sport sur le Pré TARACHOU et de rechercher les financements nécessaires. Monsieur Hubert NAVARRO se chargera de réunir ce groupe de réflexion.

E – Restauration de l'église

Le 25 mars 2002 une commission d'appels d'offres se réunit pour choisir les entreprises qui ont fait acte de candidature concernant la restauration de l'église.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

LE LUNDI 25 mars 2002 à 20 heures

« vote du Budget »

**COMPTE-RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL
du 25 mars 2002**

Etaient présents : MM. PUISSAT L. - EYRAUD Y. - GAUTHIER M. - PUISSAT J. -
NIER M. - GOUTTENOIRE M. - VALLIER I. - BONINO A. - TANTET J. –
CHENAVIER Barbara – NAVARRO H.

ORDRE DU JOUR

1. DELIBERATIONS

A – Vote des comptes administratifs et du compte de gestion de la perception de
MONESTIER de CLERMONT

– Année 2001 -

B – Vote des budgets primitifs de l'année 2002

C – Vote des Taux d'imposition concernant la taxe d'habitation, la taxe foncière
bâtie, la taxe foncière non bâtie, la taxe professionnelle.

DELIBERATIONS

A – Vote des comptes administratifs et de gestion de l'année 2001

a) Vote du compte de gestion de la perception de MONESTIER de
CLERMONT.

10 voix pour.

ACCEPTE A L'UNANIMITE

b) Vote du compte administratif de l'année 2001

En fonctionnement : les dépenses sont de 978 288 Francs (149 139 €)

Les recettes sont de 1 268 447 Francs (193 374 €)

Ce compte administratif laisse apparaître un excédent de fonctionnement
de 290 159 Francs soit (44 233 €) qui seront reportés en recettes
d'investissement au budget primitif 2002.

En investissement : les dépenses sont de 2 064 342 Francs (314 707 €)

Les recettes sont de 2 485 365 Francs (378 891€)

Ce compte administratif laisse apparaître un excédent d'investissement de 421 023 Francs (64 184 €). **En 2001 nous avons un déficit de :**

- 504 484,59 Francs que nous finançons en partie avec les 421 023 Francs d'excédent à la clôture de 2001. Il nous reste un déficit de 83 461 Francs (12723 €). **Pour l'année 2002, on reporte l'excédent de fonctionnement d'un montant de 290 159 Francs (44 233 €) moins le déficit d'investissement de 83 461 Francs (12723 €) soit 206 698 Francs (31 510 €) au compte 002 en recettes de fonctionnement au budget primitif 2002.**

10 voix pour.

ACCEPTE A L'UNANIMITE

c) Budget chaleur M.4.

1- Compte de gestion de la perception de MONESTIER de CLERMONT
- Année 2001 -

10 voix pour.

ACCEPTE A L'UNANIMITE

2 – Vote du compte administratif de l'année 2001

En fonctionnement : les dépenses sont de 89 380 Francs (13 626 €)

Les recettes sont de 44 644 Francs (6 806 €)

Nous avons donc un déficit de fonctionnement de 44 736 Francs (6 820 €) **que nous reportons en dépenses de fonctionnement au 002 sur le Budget primitif 2002.**

En investissement : les dépenses sont de : 629 198,65 Francs (95 921 €)

Les recettes sont de : 703 984,95 Francs (107 322 €)

Nous avons un excédent d'investissement de clôture pour l'année 2001 de 74 786,30 Francs (11 401 €). Nous avons un déficit d'investissement de 459 082 Francs (69 557,88 €) reporté en dépenses au budget section investissement 2001. Nous avons donc un déficit de clôture de 384 295,74 Francs (58 586 €) reporté en dépenses d'investissement au 001 au budget primitif 2002.

10 voix pour

d) Budget C.C.A.S.

1 - Compte de gestion de la perception de MONESTIER de CLERMONT
- Année 2001 -

10 voix pour.

ACCEPTE A L'UNANIMITE

2 - Vote du Compte Administratif

En dépenses de Fonctionnement nous avons un excédent de 9 950 Francs (1 517 €) qui sera affecté au compte 002 – section fonctionnement – du budget primitif 2002.

Le total des dépenses est de 1050 Francs (161 €).

10 voix pour.

ACCEPTE A L'UNANIMITE

B – Vote des budgets primitifs Année 2002

a – Budget communal

En 2002, en section de fonctionnement le budget s'équilibre en recettes et en dépenses à 231 771 €.

En investissement, le budget s'équilibre à 1 312 541,97 €. Les principaux investissements concernent le Groupe Scolaire, la restauration de l'église..

Le Conseil Municipal décide de ne pas changer les taux d'imposition :

- 1° Le taux de la taxe d'habitation est de 9,09 %
- 2° Le taux de la taxe foncière bâtie est de 11,78 %
- 3° Le taux du foncier bâti est de 58,97 %
- 4° le taux de la taxe professionnelle est de 15,87 %.

11 voix pour.

ACCEPTE A L'UNANIMITE

b – Budget chaleur

En fonctionnement, le budget s'équilibre à 13 020 €.
En investissement, le budget s'équilibre à 64 086 €.

11 voix pour.

ACCEPTE A L'UNANIMITE

c – Budget C.C.A.S

Ce budget s'équilibre à 3 807 €.

11 voix pour.

ACCEPTE A L'UNANIMITE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

**Prochaine réunion du conseil municipal
Le LUNDI 6 MAI 2002 à 20 Heures**

COMPTE-RENDU
du CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 6 MAI 2002

Etaient présents : MM. Luc PUISSAT – Yves EYRAUD – Jacqueline PUISSAT - Martine GOUTTENOIRE – Alain BONINO – Isabelle VALLIER- Maurice Nier – Barbara CHENAVIER – Hubert NAVARRO.

Etaient absents/excusés : MM. Jacqueline TANTET (pouvoir Martine GOUTTENOIRE) Michel GAUTHIER (pouvoir Hubert NAVARRO)

1°) Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de relancer une démarche de réflexion en se faisant aider du C.A.U.E. et de demander au programmiste **une nouvelle étude de faisabilité et de coût concernant le site du « Pré LOMBARD »** proposé par les opposants à l'implantation du groupe scolaire sur le site du jardin de la cure.

Monsieur le Maire rappelle qu'une première réunion publique « l'assemblée générale du village » concernant ce projet de groupe scolaire a été programmée le 23 juin 2001 pour laquelle **40 personnes** se sont déplacées ! La concertation a toujours existée.

La nouvelle mission qui sera confiée au programmiste aura également un coût. De plus le site du Pré LOMBARD (terrain de M^o COLLOMB) est en zone à risque (risque de glissement de terrain d'où des contraintes supplémentaires) Ce terrain pourrait être classé constructible en modifiant le Plan d'Occupation des Sols. (P.O.S.)

Le conseil municipal sur proposition de Monsieur le Maire est d'accord pour demander un devis à Monsieur HOURCADE sur une nouvelle étude concernant ce site, ce qui induit **un coût supplémentaire pour la commune et pénalise chaque foyer fiscal.**

Un courrier sera fait à M^o COLLOMB concernant ce terrain pour lui demander ce qu'il souhaite en faire.

Dans ces circonstances, les délibérations concernant l'implantation du groupe scolaire sur le site du jardin de la cure et l'agrandissement du jardin public après acquisition dans le futur des parcelles de M^o COLLOMB jouxtant le jardin de la cure sont annulées.

En ce qui concerne les effectifs scolaires, une prospective a été faite par Madame Jacqueline TANTET, conseillère municipale permettant de constater qu'un besoin de trois classes est effectif jusqu'en 2007. (Voir document n°1 en annexe)

2°) Le Maire et le Conseil Municipal souhaitent que l'Association des Maires et adjoints de l'Isère interviennent à tous les niveaux (Etat, sénateurs, députés, régions) pour que la menace qui pèse sur les petites communes du fait de l'ouverture du marché de l'électricité en France,

soit prise en compte avant toute décision pour éviter que le service public rendu soit inégal par rapport à chaque citoyen.

1° DELIBERATIONS

A - Modification des horaires de Madame Joëlle ALGOUD

Sur le rapport de M. Le Maire et après consultation des services du centre de gestion de la fonction publique territoriale, le conseil municipal décide de régulariser les horaires de Madame Joëlle ALGOUD à compter du 1^{er} Janvier 2002 en supprimant le poste d'agent d'entretien à temps non complet de 32 heures hebdomadaires sur la base de 153 heures par mois et en créant un emploi permanent d'agent d'entretien à temps non complet pour 32 heures hebdomadaires sur la base de 138,66 heures mensuelles.

ACCEPTE A L'UNANIMITE

B – Choix du maître d'œuvre pour le groupe scolaire

Après une réunion du 9 avril 2002 où dix-sept dossiers de candidature ont été examinés, trois cabinets d'architectes ont été retenus et auditionnés.

Le GROUPE F4 a été choisi en fonction de ses nombreuses références et son désir de concertation avec les habitants de MIRIBEL.

M. Le Maire demande au conseil municipal de choisir ce maître d'œuvre et l'autorisation de négocier les honoraires avec le GROUPE F4.

ACCEPTE A L'UNANIMITE

C – Déplacement du local de chasse

M. le Maire propose au conseil municipal que le local de chasse situé près du jardin de la cure soit déplacé dans un souci de sécurité et demande au conseil municipal de l'autoriser à rechercher les financements pour un nouveau local de chasse qui pourrait être construit vers le garage communal.

Cette délibération annule et remplace la délibération prise au cours du Conseil Municipal du 18 mars 2002.

ACCEPTE A L'UNANIMITE

D – Modification de la composition de la commission d'appels d'offres concernant les suppléants

Les suppléants désignés pour les commissions d'appels d'offres ne sont plus rattachés à un titulaire propre mais sont désormais désignés suivant une liste par ordre et ceci pour toutes les commissions d'appels d'offres. Ces nouvelles dispositions concernent Mesdames Jacqueline PUISSAT, Martine GOUTTENOIRE, Isabelle VALLIER.

E – Choix du prestataire pour le relevé topographique des terrains du groupe scolaire

Deux offres de service ont été faites par les sociétés AGATHE de VIF (1800 Euros H.T. et PERRAZIO (1090 Euros H.T.) La seconde proposition a été choisie. Le conseil municipal autorise M. le Maire à faire procéder aux relevés topographiques sur le terrain du Pré LOMBARD après accord du propriétaire Monsieur COLLOMB, ce qui engendrera bien évidemment un coût supplémentaire pour la commune.

F – Modifications budgétaires

M. Le Maire expose au conseil municipal que des modifications doivent être apportées au budget primitif 2002 afin que celui-ci soit équilibré car les intérêts et le capital de décembre 2001 ont été payés en janvier 2002 :

Au compte 6611 – section de fonctionnement – charges d'intérêts : 20 418 Euros au lieu de 16 337 Euros.

Au compte 1641 - section d'investissement – emprunt en euros : 60 170 Euros au lieu de 51 944 Euros.

Deux écritures comptables n'ont pas été reportées sur le budget :

- **L'affectation de l'excédent de fonctionnement en section investissement au compte 023** d'un montant de 24 197 Euros.

- **L'inscription en section investissement – opérations non affectées « compte 16 – emprunts et dettes** - d'un montant de 230 530 Euros.

ACCEPTE A L'UNANIMITE

G – Revalorisation du montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

M. le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité n'a pas été actualisé depuis un décret du 27 janvier 1956.

L'action collective des syndicats d'électricité, tels que le S.E. 38 « Syndicat Energie du département de l'Isère » auquel la commune adhère, a permis la revalorisation de cette redevance.

M. le Maire donne connaissance au Conseil du décret n° 2002-409 du 26 mars 2002 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité. Il propose au Conseil :

- de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum,
- que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1^{er} janvier ou tout autre index qui viendrait lui être substitué,
- que la redevance due au titre de l'année 2002 soit fixée au prorata de la période restant à courir à compter de la date à laquelle la présente délibération sera exécutoire.

ACCEPTE A L'UNANIMITE

H – Participation du CCAS pour voyage scolaire

Une demande de participation au voyage scolaire d'un enfant de la commune de MIRIBEL a été faite.

Cette participation est prévue sur le budget du CCAS 2002 - article 6574. Le calcul du montant de la participation se fera en fonction du quotient familial.

ACCEPTE A L'UNANIMITE

I – Choix des entreprises pour la restauration de l'église

La Société GLENAT a été choisie pour la rénovation des façades pour un coût H.T. de 72 397 Euros.

L'Entreprise JOSE a été choisie pour la rénovation des peintures pour un coût H.T. de 15 376 Euros.

Ces travaux ne se réaliseront que si le reste du programme d'investissement prévu au budget primitif 2002 n'est pas modifié.

ACCEPTE A L'UNANIMITE

2° DIVERS

Un courrier sera fait pour avertir les parents d'élèves, les enseignants et les habitants du village que la construction du groupe scolaire sera retardée.

En ce qui concerne l'organisation des classes pour la rentrée scolaire 2002/2003, Monsieur BACHELE, Inspecteur de l'éducation nationale demande que les classes primaires soient installées dans le bâtiment communal du Pré TARACHOU et la Maternelle dans les locaux de l'école du village.

Une réunion de préparation de la rentrée scolaire 2002/2003 est prévue pour le 24 mai à 18 heures.

« L'ASSEMBLEE GENERALE DU VILLAGE est programmée le 13 Septembre 2002 à 20 heures 30 »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

*La prochaine réunion du
CONSEIL MUNICIPAL est prévue
Le LUNDI 17 JUIN 2002 à 20 heures*

VU A TRAVERS LA PRESSE

L'Auberge des Chasseurs, à Miribel-Lanchâtre

Une cuisine familiale originale et savoureuse

par Humbert Lazzarotto

Il y a quinze jours, nous étions à Château-Bernard, à l'Auberge Chapeloune. À quelques kilomètres, on découvre sur la commune de Miribel-Lanchâtre, à 750 m d'altitude, l'Auberge des Chasseurs, où nous nous attablons aujourd'hui. Étymologiquement Miribel signifie « belle vue ». Pour Lanchâtre, qui s'est orthographié jadis L'Enchâtre, deux éclairages sont possibles : église *in castris* « à l'intérieur d'un château », ou *ad castrum* « camp retranché », à l'époque romaine. L'expression « belle vue sur l'église à l'intérieur d'un château » nous paraît la plus poétique. Le village fut aussi le fief de la famille COPIN de Miribel,

qui donna, en la personne d'Artus COPIN de MIRIBEL, un maire à Grenoble en 1842. C'est dans cet environnement historique, sur les contreforts du Vercors et touchant administrativement au Trièves (canton de Monestier-de-Clermont) sous les vertes crêtes des

Un couple sympathique



Ferrières, que l'Auberge des Chasseurs, dont l'enseigne fleuré boni la France profonde, propose sa cuisine familiale, réalisée avec goût, dans tous les sens du terme. Serge et Myriam GUSATTO s'y sont installés en 1994, à quelques encablures de leurs lieux de naissance. Serge, originaire des Saillants-du-Guâ, exerce un autre métier, mais épaulé son épouse dans toute la mesure du possible. Mais c'est Myriam, native de Prélénfrey, qui est le cordon bleu. Autodidacte talentueuse, elle concocte des préparations d'inspiration familiale, réalisées avec un soin tout personnel. À l'Auberge des Chasseurs, il est préférable de réserver, mais le client qui se présente à l'improviste n'est pas laissé sur le seuil. Notre déjeuner fut précédé d'un « kir » Savoie crème de pêche, accompagné de raviolis du Trièves, aux épinards, frites, différentes des oreilles d'âne découvertes quelques jours plus tôt à La Chapeloune, mais tout aussi appétissantes.

Puis nous apprîmes une spécialité de Myriam GUSATTO : des *cuisse de grenouilles* frites, puis revenues au four, persillade, sel, poivre, beurre. Elles valent le déplacement. Un trou Lanchâtoux, à la mode normande : glace à la pomme et calvados nous prépara à la dégustation de *paupiettes de veau*, champignons forestiers, gnocchi maison, à l'italienne (pomme de terre, œufs, farine, noix muscade). Des *œufs de ferme à la neige*, crème anglaise fraîche et légère nous servirent d'éloquente conclusion. Un Côtes-du-Rhône, les Celliers du Clocher 2000, AOC (Vaqueyras) souligna agréablement notre repas. L'auberge propose un menu à 11 € en semaine et à 20 € le dimanche.

Sa grande salle (40 couverts), est ornée comme il se doit de trophées de chasse et décorée de fleurs et de plantes vertes. La carte des vins est courte mais d'honnêtes rouges, blancs ou rosés, sont proposés à des prix plus que raisonnables (8 € à 10 €), en bouteille et de 4,50 à 5 € en pichet. À quelques kilomètres de Grenoble, Miribel-Lanchâtre, célèbre par ailleurs pour sa course de côte automobile qui vient de s'y dérouler, peut attirer les amoureux de la nature, du dépaysement et de la bonne chère. Sur le trajet, Saint-Barthélemy-du-Guâ est le siège de la fontaine ardente, une des sept merveilles du Dauphiné : un projet de rénovation du site est à l'étude. ■

Quelques propositions de la patronne : assiette océane (crevettes, terrine de poisson, fines escalopes de saumon), veau marengo ; coq au vin fermier, magrets de canard, filets de soles. Desserts maison : mousse au chocolat, tiramisu.

L'Auberge des Chasseurs
38450 Miribel-Lanchâtre
Tél. 04 76 34 12 58

Passer par Vif (toutes directions), puis Prélénfrey, tourner à Saint-Barthélemy-du-Guâ. Auberge indiquée à l'entrée du village.

Ouvert à midi du mardi au dimanche (fermeture lundi toute la journée). Et vendredi, samedi soir sur réservation pour les groupes à partir de dix convives.

Retrouvez la chronique d'Humbert Lazzarotto sur France Bleu Isère os tous les samedis à 20h12 et 12h50.

Monsieur Antoine GUSATTO
Ses enfants, ses petits enfants
Et toute sa famille

Remercient toutes les personnes qui ont témoigné leur sympathie lors du décès de Madame BRUNA GUSATTO née BALLON

VU À TRAVERS LA PRESSE

MIRIBEL-LANCHATRE Un bouton sur la langue

Et si un bouton sur la langue n'était que la naissance d'une histoire, sortie tout droit de notre imagination. Jennifer Anderson, elle, s'est aperçue, un jour, qu'un gros bouton dressé sur sa langue, s'est mis à germer des paroles qui sont devenues histoires. Alors entourées de ces contes de légendes et de mythes, avec son géant devenu terre, son radis devenu géant, et géant le rêve de Pierre sur son cheval gris, Jennifer, le corps fondu au gré de ses paroles a transporté nos jeunes Lanchatroux samedi 26 janvier en fin d'après-midi, aux pays du conte, ce pays rempli d'aventures qui ont entraîné petits et grands conquis, sur les traces des mots. La recette de Jennifer a donc fait mouche auprès de nos auditeurs. Le spectacle organisé par la bibliothèque municipale du village a été réalisé dans le cadre des "mots en balade" instauré par le Sat et le conseil général. Jennifer Anderson est une artiste hétérogène qui allie le mouvement aux mots, grâce à son parcours au



Une artiste talentueuse
aux innombrables expressions.

travers du théâtre, de la musique et du chant. Ses spectacles sont de véritables histoires vivantes où la matière sensorielle est mise à l'honneur.

Martine NIER ■

MIRIBEL-LANCHÂTRE Belote : une belle donne

La petite salle des fêtes fut bien vite remplie par les amateurs de belote venus exceptionnellement en nombre, lors du concours organisé par l'association Lanchâtre omnisport, ravie de cette soirée bien-séante qui s'est déroulée dans d'excellentes conditions.

Trente doublettes se sont affrontées au départ, pour trois parties de cartes dont les gagnants de chacune d'elles n'ont pas hésité à offrir un petit coup à boire à leurs partenaires perdants.

La particularité de la soirée étant, depuis quelques années la dégustation de la potée lanchatrouse, les membres de l'association ont servi pas moins d'une quarantaine d'assiettes, très appréciées par les joueurs qui ont clôturé dans la gaieté



Au cours des seizièmes de finale.

ce concours de belote remporté par Cécile Chrétien et Jean Rock.
Soirée jeux : 16 mars à 20 h 30 dans la salle des fêtes, découverte des

jeux d'antan et du monde (entrée gratuite).

Course de côte : 28 avril, nouveauté, trois montées de course. ■

VU À TRAVERS LA PRESSE

MIRIBEL-LANCHÂTRE

À la découverte des jeux du monde



Ce ne sont pas des jeux vidéo.

Goulwen Le Bolloch, animateur à la maison des jeux de Grenoble, et habitant depuis peu au village, a eu la généreuse idée de présenter des jeux traditionnels du monde entier aux villageois.

L'association Lanchâtre omnisport, qui a trouvé l'initiative intéressante, a tout de suite sauté sur l'occasion et organisé une soirée consacrée à la découverte de ce divertissement original composé d'une quinzaine de



jeux de stratégie et d'adresse qui ont amusé parents et enfants. Ainsi au travers des Pays Bas, de l'Inde, de l'Afrique, de Chine, de l'Europe, les participants ont percé le mystère de ces magnifiques jeux,

confectionnés pour la plupart en bois et, même si certains leur ont mis les nerfs à vif, les joueurs ont beaucoup apprécié ce moment convivial et joyeux.

Martine NIER

AUTOMOBILE

24^e COURSE DE CÔTE DE MIRIBEL-LANCHÂTRE (27-28 AVRIL)

Une classique pour débiter

Comme toujours, Miribel ouvre la saison et devrait faire le plein dimanche, avec un plateau d'envergure qui compte entre autres, Antiochia, Poudrel, Santarelli et Lhermet

24^e édition de la course de côte automobile de Miribel-Lanchâtre (D242, au sud de Vil), dimanche 28 avril. Le programme : vérifications samedi 27 à 17 h et dimanche 28 de 7 h à 10 h. Essais dimanche 28 de 8 h à 2 h ; course à partir de 13 h 30. Classement à l'addition des deux meilleures montées sur trois. Organisation : Lanchâtre Omnisports et ASA Dauphinoise. Compte pour la coupe de France de la montagne, le challenge de la Montagne de l'ASA Dauphinoise, et le challenge course de côte du comité Rhône-Alpes.

Première épreuve 2002 de l'ASA Dauphinoise, la montée du Vernay va attirer les meilleurs "montagnards" de Rhône-Alpes et des comités voisins, pour une question de suprématie. Pour une 24^e édition sur ce parcours, très sélectif, dont le

revêtement a été refait voici trois ans, la question est de savoir qui succèdera à Bernard Olivier car l'homme à la Martini l'avait emporté en 2001, en l'1'68/100, devant le regretté Mickaël Neveu (TOJ SC 206) et les Lyonnais Marcel Sapin (Dallara), et Bernard Degout (TOJ SC 206). Les engagements ne sont pas encore clos, mais déjà du beau monde est en partance : Gerald Antiochia (Martini MK 62), Guillaume Berrodier (Reynard 903), David Guillaumard (Reynard 913), René Paulin (Martini MK 62), sont déjà engagés tout comme le jeune lyonnais Olivier Augusto avec la Martini propulsée par un moteur Suzuki et le Viennois (Thierry Bostin (Martini), reman-

Grands débuts en protos du Grenoblois Franck Chenevas

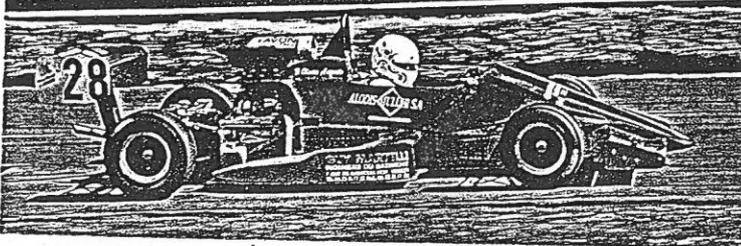
quable second au slalom d'Istres. A suivre encore dans le groupe E, les formules 3 de Brière (Reynard 932) Chiorino (Reynard 903), et la formule Renault du Drômois Piqu. Parmi les protos, la très belle Osella de Claude Seignobos, sera sur la ligne de départ, de même que le PRM du Berjallien Nicolas Poulet, qui monte en puissance de jour en jour. Miribel-Lanchâtre verra également les grands débuts en protos du Grenoblois Franck Chenevas, qui a abandonné la rallye 3, pour l'ARC MF5, alors que Pierre Vian, après une période d'essai avec la Reynard 873, revient avec beaucoup d'ambition pour cette nouvelle saison. Le groupe E devrait voir la lutte de

l'an passé qui opposa Roger Lhermet (Scora) à Patrick Balme (Matr Murea) et qui à vu la victoire du premier nommé avec 12/100 d'avance. Dans le groupe A, Gilles Darmochod, sera présent pour une victoire supplémentaire, de la Lancia Intégrale, alors que Christian Bouvier (Clio Williams) 3^e du groupe A l'an passé tentera de se rapprocher de la Lancia. Alors que dans le groupe N, il faudra surveiller le Honda Civic de Joël Eyraud, et le clan des R5 GT turbo : Gilbert Picot le champion de France de slalom, Gilles Breda, David Prat, de même que l'Escort Cosworth de Tristan Parot, ou la Clio Williams d'Emmanuel Boyet. La bataille, de toutes manières, sera engagée dans cette première épreuve de la saison.

André ANFELIUM

MIRIBEL-LANCHATRE *Antiochia assume*

Olivier Augusto, la surprise, remporte la classe D/E18, sa 7e victoire de classe en 8 courses.

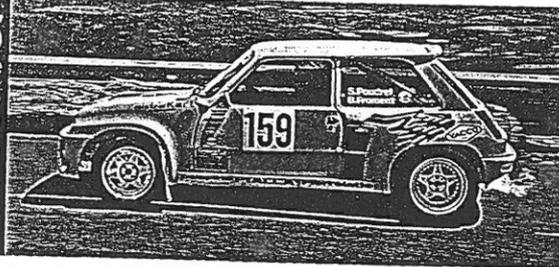


Cuy Ageron

Le champion méditerranéen remporte deux manches sur trois et aurait certainement battu le record de Bouvier sans une erreur dans le dernier virage. Pilote à suivre, Augusto (tout juste 19 ans), crée la surprise en occupant la deuxième place scratch jusqu'à ce que Sapin et Paulin réagissent. En Groupe F, Balme « se régale » avec sa nouvelle boîte à crabots et sort vainqueur d'un duel de haut niveau face à Poudrel, l'équilibriste! Vainqueur du Groupe A, Ouadah prend sa revanche de Chanaz

et domine Darmochod qui se bat malgré des pneus trop durs. En Groupe N, course sans faute de Parot qui remporte sa première vic-

Tout feu, tout flammes (!) pour Stéphane Poudrel, « l'équilibriste » sur sa R5 Turbo.



Cuy Ageron

Tristan Parot, vainqueur du Groupe N sur sa nouvelle Escort (ex-Bruis).



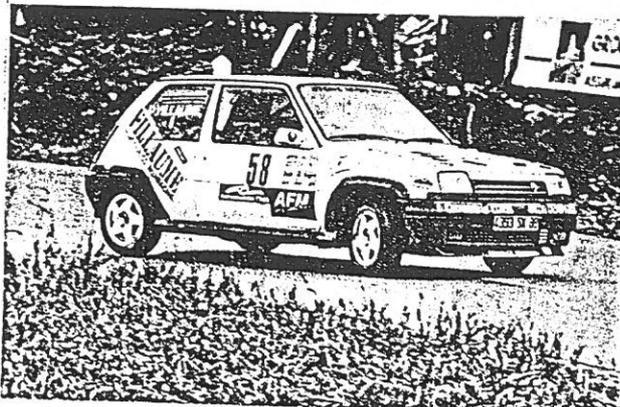
Cuy Ageron

toire avec son Escort (ex-Buis). Fred Santarelli aurait contesté son camarade s'il n'avait confondu eau et essence!
G. AGERON

Pari tenu

Avec trois montées de course, c'est devenu plus intense pour les pilotes comme pour les spectateurs. En revanche, le classement à l'addition des deux meilleures montées n'a pas fait l'unanimité. Cela semble aller à l'encontre de l'esprit du sprint de la course de côte, et cela change également la hiérarchie : au meilleur chrono, Seignobos, se classait second grâce à son dernier temps canon!
G. A

SAINT-JEAN D'ORMONT *Thomas, entre deux ondées*



Une grande première pour Patrick Vuillaume!

Une légère sortie pour Abel Sahoui qui, malgré tout, remporte la classe F5.



Thierry Haaser

Sur un tracé glissant (pluie matinale qui persiste une partie de la journée), le jeune Thomas signe d'entrée le meilleur temps. Lors de la deuxième manche, Steinmetz, sur son proto de 1 000 cm³, force Thomas dans ses derniers retranchements. Victoire en Groupe N du luron Humbert devant Conreau fils

(revenu à la compétition après une longue convalescence) et le rallyman Meyer. Jour de gloire pour Maurer qui décroche le Groupe A devant Haeffelin et Haenn. Victoire logique de Bukowki en Groupe F et de Richard en GT. Mentions bien pour Kammerer, Furiga, Nobel et Choinka.

T. HAASER

Au four et au moulin

Membre du comité d'organisation Hure Animation et maire d'Hurbache, Patrick Vuillaume, dont le fils participe à des rallyes depuis quatre ans, a profité de la disponibilité de la voiture pour faire sa première course. Et il se classe en tête du peloton des R5 GT Turbo!
T. H.

VU A TRAVERS LA PRESSE

MIRIBEL-LANCHATRE

Course de côte : excellente année



Remise des prix : un podium avec un beau palmarès.

Cent quinze participants dont six féminines étaient au départ de la course de côte 2002 sous un soleil qui a brillé pour la deuxième saison consécutive. Un réel plaisir cette année, grâce à l'organisation de l'association Lanchâtre omnisports et ses 70 bénévoles, pour ces concurrents allant de 18 à 58 ans qui ont pu exercer leur talent de conducteur sur trois montées chronométrées : une première à Miribel Lanchâtre et une première également en Isère.

Moins performants que les autres années à cause d'une route particulièrement sèche et grasse, les participants ont tout de même réalisé une lutte acharnée, les habitués des podium ont dû se battre contre un niveau de plus en plus élevé. Deux sorties de route sans gravité ont donné un peu de piment à cette course effectuée dans d'excellentes conditions sous les regards intéressés de plus de 1200 spectateurs. La remise des prix, moment convi-

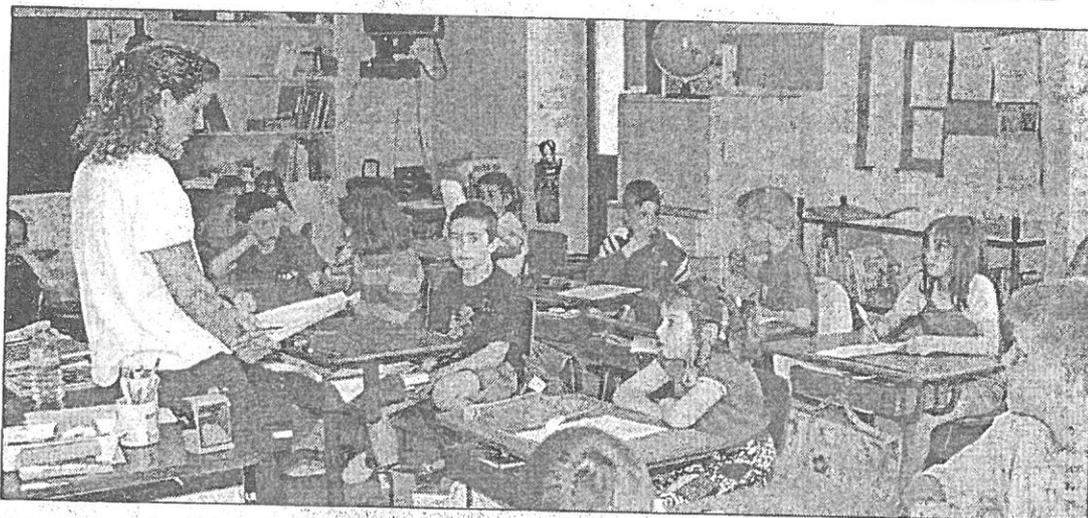
viale où le petit casse-croûte clôture la journée s'est déroulée aux alentours de 20 h en présence de Luc Puissat maire de Miribel Lanchâtre, de Christophe Mayoussier maire du Gua, et Charles Galvin représentant Didier Migaud député. Pour conclure, on notera sans aucun doute l'excellente performance de Sylvie Urbanetti première féminine, première de sa classe, et troisième du groupe A.

Martine NIER ■

VU À TRAVERS LA PRESSE

MIRIBEL-LANCHÂTRE

Connaître le Parc avec le C.P.I.E



Toutes les réponses aux questions des enfants.

A l'initiative de Sylvaine Chevalier animatrice et responsable de l'antenne Trièves du Cips vercors de Gresse en Vercors, une animation consacrée au parc a été organisée à l'école.

Sur le thème : "Dit raconte-moi le Vercors", Sylvaine a proposé deux demi journées pédagogiques sous la houlette d'Alain **Bolino** délégué du Parc et conseiller municipal.

Lors de la première partie les enfants ont répondu à un questionnaire travaillé en amont à la maison, sur lequel Sylvaine et Alain Bolino ont apporté toutes les informations nécessaires. Puis les enfants se sont rendus à la mairie afin de connaître le petit monde du conseil municipal, son rôle dans la commune.

Au cours de cette escapade au coeur de la municipalité, la charte du parc leur a été remise, simplifiée pour une meilleure compréhension, qui fut néanmoins expliquée et commentée. En fin d'après midi les écoliers ont visionné le film "La parole du Vercors" qui a clôturé

cette séance très intéressante dont le but a permis aux enfants de connaître les possibilités d'une vie dans le milieu semi montagnard.

Lors du deuxième jour les élèves ont été amené à élaborer une problématique dans un jeu de rôle virtuel

selon les règles de la charte. Cette animation s'est terminée par la remise d'un très beau livre (dit, raconte moi le Vercors) offert par le Parc.

Martine NIER ■

TREFFORT

Conviviale de cerfs-volants : succès mitigé

Succès mitigé, pour cette troisième conviviale printanière de cerfs-volants du lac de Monteynard-Avignonnet à Treffort, à cause des conditions météorologiques déplorables du week-end de la Pentecôte. Néanmoins quelques irréductibles avaient fait le déplacement dans l'attente d'une amélioration de la météo, et ont pu admirer plusieurs modèles de cerfs-volants de toutes formes et de toutes grandeurs, allant

du pilotable à un fil à deux fils, ainsi que quelques démonstrations de fly-surf et de kyte-surf, de nage tractée malgré la température de l'eau, de navigation etc. Une fête gachée le samedi par des pluies continues, le dimanche par des vents très forts, reste le lundi ou la journée s'est déroulée à peu près normalement. Il est vrai que depuis sa création en l'an 2000, ils n'ont pas eu beaucoup de beau temps jusqu'à présent. ■

BOLINO

LA MAIRIE VOUS INFORME

faites-vous plaisir
faites-lui plaisir

partagez le soleil



invitez un enfant cet été...

Pour des milliers d'enfants en France, être «en vacances» signifie tout simplement ne pas aller à l'école, rester quand les autres s'en vont. Ils ne peuvent partir que si quelqu'un les invite...

Alors, pourquoi pas vous ?

Vous habitez un endroit sympathique où il fait bon vivre... pourquoi ne pas donner à un enfant le plaisir de vivre deux ou trois semaines chez vous ?

Si vous partez vers les forêts, les champs, la mer, ou ailleurs... pourquoi ne pas emmener un enfant pour respirer le même air et sentir le même soleil que vous ?

Et si vous invitiez un enfant pour jouer avec les vôtres aux jeux des grandes vacances ?

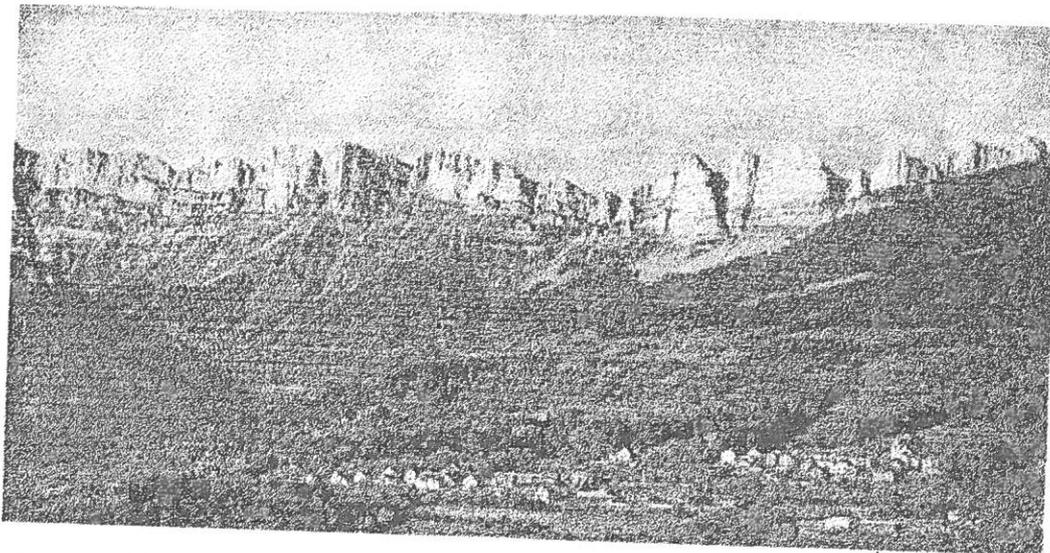
... ça fera un copain de plus



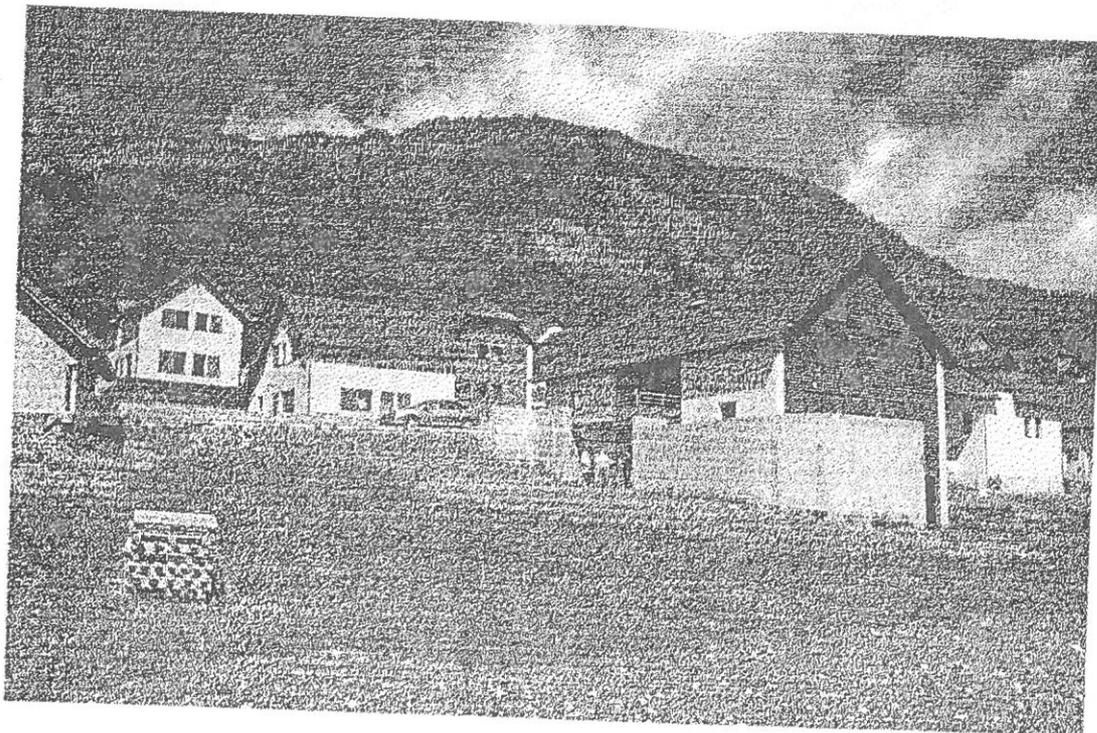
Contactez le

Secours populaire français
13, rue Doudart de Lagrée
38000 Grenoble
☎ 04 76 46 70 06
spf-38@secourspopulaire.asso.fr
CCP 805-21-F Grenoble

LA MAIRIE VOUS INFORME



La Commune de Miribel- Lanchâtre située sur le balcon est du Vercors vend un terrain pour un local d'activités de **561m²** au prix de **9,15 Euros** le m².
Ce terrain est situé dans le village d'activités au « Pré Tarachou ».
Raccordement possible au chauffage collectif au bois.
L'environnement est de qualité, le cadre exceptionnel.



LA MAIRIE VOUS INFORME

Le S.I.V.I.G., Syndicat Intercommunal de l'Eau et de l'Assainissement
de VIF - LE GUA - MIRIBEL LANCHATRE,
Chemin des Pierres 38450 VIF
téléphone : 04-76-72-49-21

informe ses abonnés

que le règlement des abonnements, en matière de distribution d'eau potable, a été modifié conformément aux conditions de gestion actuelle des réseaux d'eau.

Le nouveau règlement est mis à votre disposition au bureau du SIVIG, ainsi que dans les mairies de VIF, LE GUA et MIRIBEL - LANCHATRE.

Vous pouvez vous le procurer gratuitement.

Le règlement sera adressé sur simple demande aux personnes qui ne peuvent se déplacer.

Ce matin nous sommes en retard, pas le temps de mettre les gamins dans le siège et de les attacher. Ils sont assis devant, tant pis, ils aiment ça.

Et puis nous n'allons pas loin, la nounou habite à côté.

Ça y est, nous sommes enfin partis, tout va bien, et puis le portable sonne, un chat traverse, une voiture arrive, surprise, il faut freiner, les gamins sont projetés contre le tableau de bord.

Heureusement nous ne roulions pas vite, mais ils sont quand même bien amochés et il faut les emmener à l'hôpital.

La faute à qui, à la malchance ou bien au fait que l'on pense que cela n'arrivera jamais.

Cette histoire n'est jamais arrivée à Miribel, faites en sorte que cela continue, personne n'est à l'abri d'un moment d'inattention.

Les parents concernés se reconnaîtront.

Michel GAUTHIER

LA MAIRIE VOUS INFORME

L'AGEDEN, Energies Renouvelables en Isère, fait partie du réseau des Espaces Informations Energie mis en place par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) et la Région Rhône-Alpes, pour fournir au grand public une information e proximité sur la maîtrise des consommations d'énergie.

L'enjeu est de taille, car 50 % des consommations d'énergie (et donc des émissions de gaz à effet de serre) dépendent des actes quotidiens des particuliers.

L'AGEDEN est à la disposition de tous les habitants pour leur apporter gratuitement des conseils pratiques sur les moyens de réduire leur facture énergétique tout en préservant l'environnement.

Des spécialistes de la maîtrise de l'énergie et des énergies renouvelables au service du public.

Quel type de chauffage utiliser ? Comment choisir ses appareils électroménagers ? La mission des Espaces Information Energie est d'assurer un service gratuit, neutre et indépendant, en donnant priorité à la maîtrise de l'énergie et aux énergies renouvelables.

Les conseillers de l'AGEDEN reçoivent le public, sur rendez-vous, à leur permanence à Grenoble, à Vienne et à Bourgoin Jallieu.

L'AGEDEN répond aux questions sur :

- les équipements de l'habitation
- l'isolation thermique
- les systèmes de chauffage, notamment ceux fonctionnant avec les énergies renouvelables
- les aides de l'Etat (subventions et déductions fiscales)
- les transports

Pour des études approfondies, les particuliers sont orientés vers les organismes, bureaux d'études ou entreprises compétentes.

Un réseau national Info Energie

L'AGEDEN fait partie d'un réseau de 11 associations en Rhône-Alpes, et une centaine en France.

Cet effort de sensibilisation du grand public s'inscrit dans le cadre du Programme National d'Amélioration de l'Efficacité Energétique, adopté en décembre 2000 par le gouvernement, ayant comme objectif principal la réduction des émissions de gaz à effet de serre, dont le CO2 (dont les particuliers sont les premiers responsables).

La campagne, lancée par l'ADEME en juin 2001 et mettant en scène Fabrice Luchini participe à cet effort de sensibilisation.

En Rhône-Alpes, l'ADEME et la Région Rhône-Alpes s'appuient sur des associations à but non lucratif, ancrées dans la vie locale et spécialisées dans l'information et le conseil sur l'habitat, la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables.

Informations pratiques

Accueil aux Points Informations Energies Sur rendez-vous

→ A l'AGEDEN

Le Trident – Bât A
34 avenue de l'Europe
38100 GRENOBLE
Mardi et jeudi de 15h à 19h
Mercredi de 9h à 19h

→ A Bourgoin Jallieu et à Vienne
Le 1^{er} mercredi de chaque mois

Mise à disposition de photos, diapos ou schémas ou simple demande.

OFFRE D'EMPLOI

La Commune de Treffort
SIVOM du lac

Recherche des jeunes à partir de 18 ans
Pour s'occuper du péage du parking du lac de Monteynard
Du 1^{er} juin au 30 septembre 2002.
Uniquement le samedi et le dimanche de 9H à 17H.
60,98 Euros/ jour (400Francs).

LA MAIRIE VOUS INFORME

Vos élus sont présents...

PARC NATUREL REGIONAL du VERCORS **Bilan d'Activité 2001 concernant les communes du périmètre de gestion TRIEVES**

Réserve Naturelle des Hauts-Plateaux du Vercors

- Poursuite des études scientifiques,
- réalisation de travaux d'amélioration des équipements pastoraux : cabanes des bergers, pistes d'accès, points d'eau,
- programme d'actions pour la protection des troupeaux contre les attaques de loups : cabanes, parcs de nuits, chiens Patou, aides bergers, etc...,
- accueil et gestion de la fréquentation : tracé GTV, politique d'accueil du public sur la Réserve, opérations nettoyage.

Préservation de l'Environnement

- Directive européenne Natura 2000 : engagement du travail sur les sites des Hauts-Plateaux
- gestion de la forêt : technicien forêt en partenariat avec le CRPF, diverses actions de conseil, Fête du Bois 2001, convention de partenariat avec l'ONF,
- mise en place de l'Observatoire de la Grande Faune (avec ONF/ONC/CRPF).

Bâti et Paysage

- Définition de la politique d'intervention du Parc dans le domaine du Bâti et du Paysage
- Restauration de la Chapelle de Trézannes (Toit de Chaume - inauguration 27 avril 2002),
- Charte Paysagère du Trièves
- Carte Patrimoine du Parc,

Agriculture Durable (actions APAP)

- Intégration des Fermes dans l'Environnement (diagnostics réalisés),
- CTE Vercors et projets agricoles et environnementaux
- Marque Parc (viande, fromage),
- Gestion des effluents d'élevage,
- Séchage en Granges,
- Service de Remplacement

Tourisme Durable

- Charte Européenne du Tourisme Durable : étude de positionnement et stratégie de développement,
- Gîtes Panda et Hôtels au Naturel: développement des réseaux et animation/promotion,

LA MAIRIE VOUS INFORME

- *Marque Parc pour les hôtels, gîtes, restaurants, campings,*
- *centres de vacances du Vercors : création de l'association ACEV, labellisation des centres, actions de promotion, aide et conseil aux centres en difficulté, classes Parc.*

Energie Renouvelable et Développement Local

- *Energie et Territoire : élaboration d'un programme pluriannuel (partenariat Parc/ADEME/AGEDEN/ADIL),*
- *filière Bois Energie,*
- *Marque Parc : référentiel, contrôle,*
- *partenariat CCI Grenoble et Valence,*
- *conseil et assistance aux porteurs de projets*
- *NTCI :*
 - *création et développement du site Internet du Parc,*
 - *réflexion préalable sur les Hauts Débits.*

Activité de Plein-Air

- *Politique des sentiers de randonnée : carto-guide Trièves,*
- *garderie verte : entretien des sentiers, accueil et information,*
- *aménagement sites de canyoning*
- *aide au montage de projets de via-cordata (Gresse-en-Vercors...)*
- *élaboration d'un Guide Juridique sur les activités de pleine-nature à destination des élus et professionnels.*

Pédagogie, Education (actions CPIE)

- *Elaboration d'une Convention de Partenariat entre l'Education Nationale et le Parc,*
- *intervention dans les écoles et les centres de vacances du*
- *échanges de classes entre villes-portes et communes du Parc,*
- *animation grand public*
- *campagne thématique sur l'agriculture (conférence, actions dans les écoles, exposition) et animations patrimoniales,*

Accueil, Information, Communication

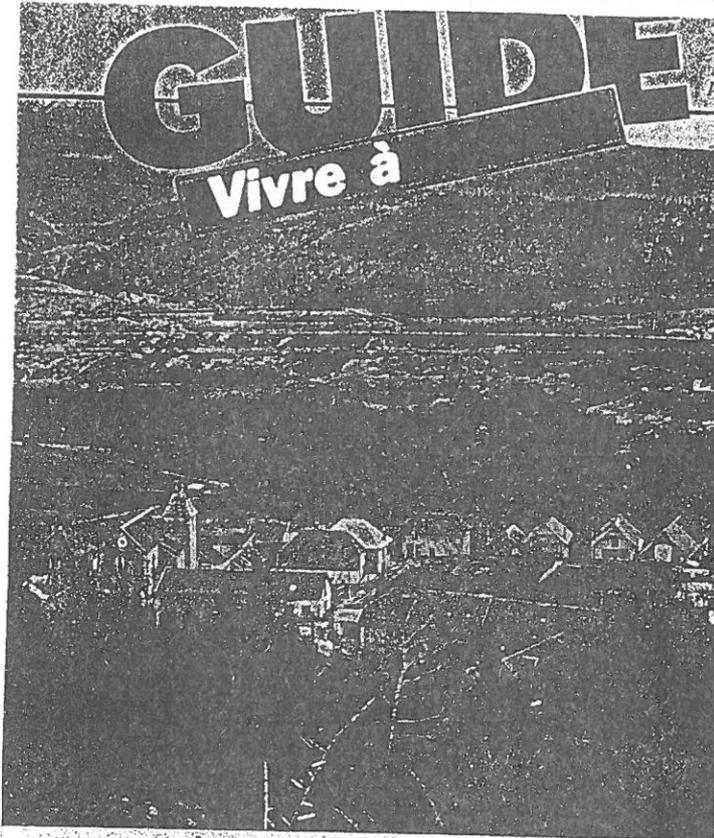
- *Publication du Journal du Parc,*
- *édition de divers supports d'information,*
- *relations avec les médias régionaux et nationaux,*
- *création du réseau Ambassadeurs du Parc*
- *accueil de nombreuses délégations en visite sur le Parc (suisse, iraniens, brésiliens, russes...),*
- *participation aux manifestations sur le territoire du Parc et hors territoire,*
- *participation aux séminaires organisés par la Fédération des Parcs naturels régionaux*
- *réponses aux très nombreuses demandes d'information sur le Parc,*
- *aménagement du relais d'information du Parc à Chichilianne (inauguration 27 avril 2002),*
- *mise en place panneaux Parc entrées des communes.*

ECOLE DE MIRIBEL LANCHÂTRE SOUVENEZ- VOUS.....1983

GUIDE

Vivre à

par Jean-Michel Benedetti (photos Le Conte - Les 3 Roses)



MIRIBEL LANCHÂTRE

L'école de la vie

Au pied des contreforts du Vercors, à l'extrême nord du Trièves, ce si joli petit village de 197 âmes renaît à la vie. Après des années difficiles voire cruciales pour le devenir de la commune.

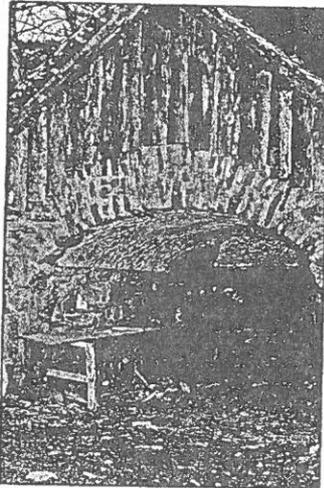
Miribel Lanchâtre, après la seconde guerre mondiale, avec la disparition des coupeurs gantiers, se vide progressivement de son sang de population. Conséquence : on dénombre à peine 73 habitants au recensement de 1975. Corollairement, la population vieillit dangereusement et la moyenne d'âge avoisine les 65 ans. Enfin, la fermeture de l'unique classe - il ne reste plus que 9 enfants scolarisés - semble imminente. De fait, tous les indicateurs de la commune virent au rouge. Et Maurice Puissat, l'immuable maire depuis 30 ans, conseiller général du canton de Monestier de Clermont, s'alarme et décide d'agir avant qu'il ne soit trop tard : « Dans le cadre d'une réflexion globale au niveau du Trièves, nous avons pris conscience de la nécessité d'enrayer cette dépopulation et le vieillissement qui en découlait, de maintenir les services publics et d'éviter

la colonisation des résidences secondaires. » Et de poursuivre : « On ne peut pas compter s'appuyer sur le tissu social existant avec la seule agriculture. Il faut ramener une population non agricole au village. » Un objectif envisageable si la commune préserve son école qui va devenir le cheval de bataille de Maurice Puissat et son équipe.

En 1972, le seuil fatidique des 9 élèves atteint, le maire de Miri-



bel lance l'idée, lors d'une rencontre avec l'inspecteur d'académie, d'accueillir des petits Grenoblois à Miribel. L'idée fait son chemin. Le contact s'établit avec la municipalité Dubedout, et la proposition, un tantinet farfelue aux yeux de certains, se concrétise sur les bases suivantes : la ville de Grenoble se charge de transporter les enfants à condition que les Lanchâtrois s'occupent de faire fonctionner une cantine et trouvent une gardienne pour accompagner les enfants durant la pause de midi. Le marché conclu, l'expérience démarre à la rentrée 72 avec les gosses de Mistral qui étaient géographiquement les plus proches de Miribel



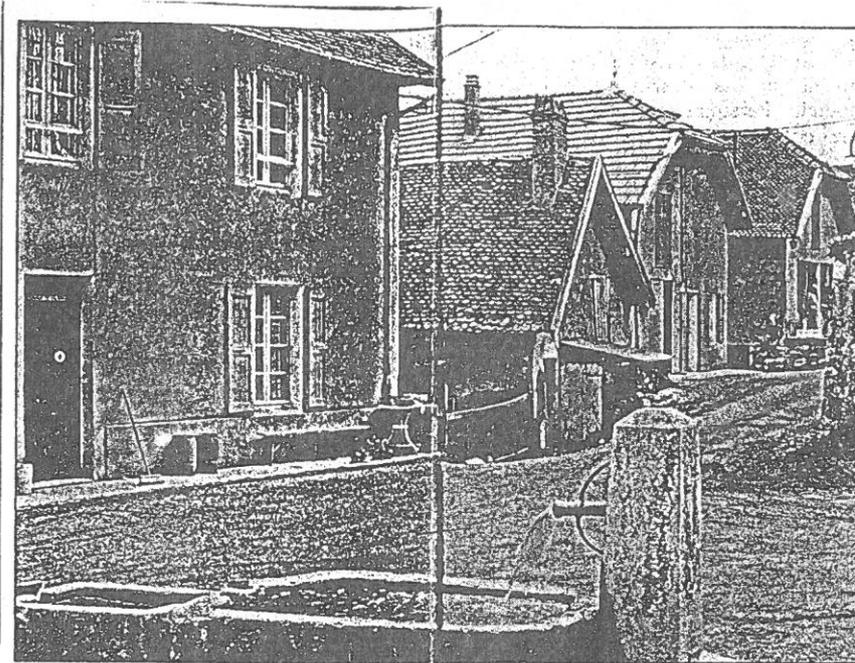
Le four à pain reconstruit durant un mois par les habitants du village.

et connaissaient de gros problèmes de scolarisation en milieu urbain. « Nous avons commencé avec 15 gamins de Mistral, se rappelle Maurice Puissat, et l'intégration s'est effectuée en douceur. Puis, au fur et à mesure que notre population scolaire s'accroissait, nous avons diminué le contingent de Mistral. En 1980, il y avait 27 enfants originaires de Miribel sur les 31 scolarisés. » Le pari réussit, les édiles locaux espéraient dans la foulée l'ouverture d'une deuxième classe, mais le projet n'aboutit pas. 1982, « l'opération » Mistral-Miribel-Lanchâtre, malgré le désir de part et d'autre de continuer, cesse. Cependant, le succès s'avère indéniable : l'école de Miribel draine aujourd'hui 23 élèves du cru et les gosses de Mistral, ayant étudié dans la commune, s'en sont généralement mieux sortis que ceux restés dans le quartier. Et la vie au village reprend ses

Mais il ne suffit pas de garder son école pour fixer la population, il faut aussi créer des emplois. A Miribel-Lanchâtre, l'agriculture, comme ailleurs,ériclité ; le commerce est inexistant, hormis le café des chasseurs (voir encadré) ; le secteur artisanal regroupe un maçon, un plâtrier, un plombier et un ferronnier qui travaillent sans employer de main d'œuvre. En apparence, la situation semble bloquée. Mais, Maurice Puissat, jamais à court d'idées, peaufine un plan « révolutionnaire ». A court terme. « Le développement de l'informatique et des micro-ordinateurs offrent des possibilités nouvelles dans tous les secteurs d'activités » remarque-t-il. Dans le cadre du plan d'aménagement du Trièves et du contrat de pays, nous avons opté pour un cycle de formation à l'informatique étalé sur 3 ans en partant de l'initiation jusqu'à la mise en place de matériel informatique à la disposition des populations. Fin 83, début 84, nous pensons passer à la phase de réalisation ». Travaillant en étroite collaboration avec des informaticiens grenoblois, la municipalité voit la possibilité de fournir une quinzaine d'emplois aux autochtones, désireux, de plus en plus, de ne pas dissocier lieu de production et domicile.

Heureux d'avoir conservé l'école au village, séduits par les perspectives de l'informatique, disposant depuis peu d'une salle des fêtes flambant neuve, les Lanchâtrois font preuve d'une

ECOLE DE MIRIBEL LANCHÂTRE SOUVENEZ- VOUS.....1983 (suite)



pas à se serrer les coudes. Deux exemples résumant, à l'envi, ce sympathique état d'esprit. 1979, le four à pain, au cœur du village, ne fonctionne pratiquement



plus. Loin de se désespérer, le maire et le conseil municipal alertent la population et proposent de reconstruire le four. Pendant un mois, tous les week-ends, les habitants du village se

mobilisent, retroussent les manches, s'arment de pelles et pioches, se mettent au fourneau. Le tout dans une atmosphère de liesse populaire. Un mois après, tout le monde peut dire « mission accomplie ». Le four banal cuit à nouveau. A la satisfaction de tous.

Autre titre de gloire : la course de côte automobile. Depuis cinq ans se déroule à Miribel cette compétition sportive qui réunit au mois d'avril des pilotes renommés. Le circuit, avec trois sévères virages en épingle à cheveux, développe 1,2 km et attire chaque année un nombreux public canalisé par les co-organisateurs (habitants de Miribel-Lanchâtre et responsables du monde automobile dauphinois). La course, qui a acquis ses lettres de noblesse au fil des ans, pourrait bientôt faire partie du championnat de France des courses de côte. Une juste récompense qui comblerait les efforts des 197 habitants du village.

D'un dynamisme à toute épreuve sous la férule de Maurice Puissat, homme d'action et de terrain, Miribel, qui a enregistré 9 naissances en 1982 - un signe qui ne trompe pas sur le renouveau de la localité - doit dépasser la barre des 300 habitants pour vivre convenablement sans crainte de retomber dans les affres de la dépopulation d'antan. Une ambition raisonnable pour ce havre de paix réveillé le matin par les chants des oiseaux. Car comme le dit en souriant, Maurice Puissat : « quand je vois passer trois voitures devant chez moi dans la journée, c'est le bout du monde. » Un bout du monde... à 26 km de Grenoble. Surplombant la plaine de Vif. Aux confins du Trièves.



Vue d'ensemble du circuit automobile, théâtre d'une course de côte annuelle de renommée.

DU CÔTÉ DES ASSOCIATIONS

LANCHÂTRE ANIMATIONS

CINÉMA : Une fois par mois avec l'écran vagabond du Trièves :

Prochain film

« Le Boulet »

Vendredi 31 mai 2002 à 20H30 à la salle polyvalente

DANSE : Chaque mardi à 20H 15

Danses du Monde jusqu'au 25 : 06 :02

CONCERT DE JUILLET

LUNDI 8 à 20 H 30 à l'église

Accueil d'un concert du festival de « Musiques au balcon » (du 6 au 13/7/02)

« **PIANO DOUBLE** » Laurence GARCIN / Alfio ORIGLIO

Si vous avez envie de nous aider à l'accueil des musiciens, l'affichage,
l'installation du concert, contacter-nous.

Barbara CHENAVIER : 04/76/34/14/53

Anne HOSTALIER : 04/76/34/10/12.

Bon voyage à Catherine !

ADHESION

Depuis son assemblée Générale du 14/03//02, Lanchâtre Animation vous propose
de participer et soutenir l'association par une adhésion :

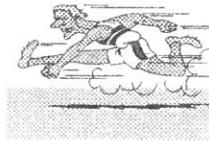
1 Euro pour les moins de 15 ans

1,50 Euro pour les plus de 15 ans,

qui permettra d'organiser à nouveau des sorties spectacles avec tarif
préférentiel et/ ou d'autres activités sur l'année.

DU CÔTE DES ASSOCIATIONS

LANCHÂTRE OMNI- SPORTS



Cette année encore la course de côte du 28 avril 2002 a connu un franc succès avec 115 participants venus de tout le quart sud-est de la France.

La 3^{ème} montée a beaucoup plu aux habitués.

De plus, le beau temps a amené plus de spectateurs que l'an dernier.

Pour les semaines à venir, L.O.S vous propose une journée Aventure au Parc à Autrans le **dimanche 30 juin 2002**.

Nous vous invitons également du **1^{er} au 6 juillet**, avec la collaboration de Martine NIER à un stage de tir à l'arc (les papiers ont été distribués dans les boîtes aux lettres).

La traditionnelle course pédestre aura lieu le 7 septembre en matinée suivie l'après- midi du non moins célèbre triathlon populaire. Nous finirons la journée en musique avec un bal.

DU CÔTE DES ASSOCIATIONS

"MUSIQUES AU BALCON"

ASSOCIATION POUR LA PROMOTION MUSICALE SUR LE BALCON EST DU
VERCORS

MAIRIE 38450 MIRIBEL-LANCHATRE tel 04 76 72 26 96

FESTIVAL 2002 PROGRAMME

Samedi 6 juillet

Eglise des SAILLANTS DU GUA
BLUEGRASS AVENUE

*La musique de l'amérique profonde
Country Bluegrass*

Dimanche 7 juillet

Eglise de PRELENFREY DU GUA

Sylvie LEMARIEY soprano, Sandra CHAMOIX piano

*Méli-mélodies d'amour : « Je les M »
Mozart, Monteverdi, Montand, Mistinguett, Malher, Massenet etc.*

Lundi 8 juillet

Eglise de MIRIBEL LANCHATRE

Laurence GARCIN et Alfio ORIGLIO

*Duel des genres au piano → de l'O. & Cl. & G. se
Jazz contre Classique, et vice versa, et aussi avec.*

Mardi 9 juillet

Eglise de ST. BARTHELEMY DU GUA

Les solistes de l'ORCHESTRE DE CHAMBRE GRENOBLE

*Quatuor à cordes
Classique et tangos : Boccherini, Brahms, Piazzola, etc.*

DU CÔTÉ DES ASSOCIATIONS

Mercredi 10 juillet

Eglise de SAINT-GUILLAUME

Ensemble MUSYRIADE :

SAVEURS LATINES

Guitare, flutte, percussions, contrebasse.

Du chant liturgique aux rythmes effrénés de la brousse sud-américaine.

Jeudi 11 juillet

Eglise de CHATEAU-BERNARD

Compagnie AD LIBITUM

Claire DELGADO soprano, BOUGET J. Marc piano, ...

Musique, chant, texte : un voyage entre Jazz et Opéra.

Vendredi 12 juillet

Eglise de SAINT ANDEOL

*Ensemble instrumental : clarinette basse et roseau, piano, du Nickel,
harmonica, bändonéon, flutte traversière, accordéon.*

Jazz et musiques traditionnelles d'Europe de l'Est, Suède, Québec, Brésil...

Stephane Amiano projet

Samedi 13 juillet

Eglise de GRESSE EN VERCORS

ANWINN

« Le pays de l'autre monde » (en gallois)

Des musiques revisitées qui ont traversé le temps

du IX^o au XVII^o siècle.

Harpe celtique et Accordéon.

SOUS RESERVE DE MODIFICATION

Pas de réservations -60F la place- Gratuit moins de 18 ans -

Abonnements.

Début des concerts : 20h30



INFO CULTURE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Cet été sur les routes de l'Isère... : théâtre et musique sous chapiteau

Cet été le Conseil général de l'Isère fait de la culture une des priorités en lançant sur les routes du département son nouveau concept de chapiteau itinérant. Du 13 juin au 3 août 2002, huit escales du "Chapiteau de l'Isère", dont une tout près de chez vous, vous feront découvrir le théâtre populaire et la musique.

Une première en Isère !

L'idée ? Utiliser un chapiteau pour mener créations théâtrales, concerts de musiques actuelles et chorégraphies dans les endroits les plus reculés du département, les petites villes et les villages, là où il n'y a pas forcément de salles de spectacles, et aller ainsi à la rencontre de nouveaux publics.

Ce concept a pu voir le jour grâce au partenariat mis en œuvre avec des communes ou structures intercommunales qui seront lieux d'accueil des spectacles. Pour cette première tournée, le "Chapiteau de l'Isère" s'installera dans huit communes du département et permettra aux Isérois et Iséroises, d'assister au spectacle de *L'Avare* de Molière et aux concerts de groupes départementaux. Le Chapiteau restera une semaine dans chaque commune avec quatre soirées théâtre et une soirée concert.

Du théâtre populaire : L'Avare avec Serge Papagalli

A chaque escale, du mardi au vendredi à 20h30, la Compagnie "En scène et ailleurs" jouera *L'Avare* de Molière. Dans ce spectacle qui fait toujours autant rire, où l'égoïsme et la méchanceté sont punis et les ruses déjouées, un comédien grenoblois haut en couleur et qu'on ne présente plus, Serge Papagalli, dans le rôle d'Harpagon, donnera la réplique à douze comédiens professionnels.

Montée par Jean-Vincent Brisa, metteur en scène militant du théâtre populaire et co-fondateur des "Tréteaux de l'Isère", cette pièce est au cœur de l'actualité avec le passage à l'euro et plaira à tous, petits ou grands, amateurs ou connaisseurs.

De la musique : Pliage Tribu, Yaka, Climatik... tout un melting-pot !

Le samedi à 21h, trois groupes isérois confirmés se produiront, précédés d'une première partie, afin de faire découvrir leur répertoire de créations originales. De l'électro-rock de "Climatik" aux chansons populaires de "Yaka", en passant par les musiques du monde de "Pliage Tribu", c'est un véritable coup de projecteur sur nos artistes locaux.

LE « CHAPITEAU DE L'ISÈRE » EN TOURNÉE

MENS (*site à côté du camping*)

Du 13 au 15 juin à 20h30 : L'Avare

VINAY (*Place du champs de Mars*)

Du 18 au 20 juin à 20h30 : L'Avare

Le 21 juin à 21h : " Mango Gadzi " (musiques traditionnelles, musiques du voyage) en 1^{ère} partie de Pliage Tribu (musiques du monde, musiques improvisées).

Le 22 juin à 21h : " Chero " (jazz fusion) en 1^{ère} partie de Pliage Tribu

SAINT SIMÉON DE BRESSIEUX

Du 25 au 28 juin à 20h30 : L'Avare

Le 29 juin à 21h : Musique avec carte blanche à des groupes choisis par l'association *Rocktambule*.

BEAUREPAIRE (*parking de la salle polyvalente*)

Du 2 au 5 juillet à 20h30 : L'Avare

Le 06 juillet à 21h: " La Hurlante " (chanson rock) en 1^{ère} partie de " Yaka " (chansons populaires d'aujourd'hui).

SAINT PIERRE DE CHARTREUSE

Du 9 au 12 juillet à 20h30: L'Avare

Le 13 juillet à 21h: " Les Pétolettes " (chanson métissée) en 1^{ère} partie de " Yaka ".

LA TOUR DU PIN (*Place du champs de Mars*)

Du 16 au 19 juillet à 20h30: L'Avare

Le 20 juillet à 21h: " Apple Jelly " (électro-pop) en 1^{ère} partie de " Climatik " (électro-rock)

VILLARD DE LANS

Du 23 au 26 juillet à 20h30: L'Avare

Le 27 juillet à 21h : " Anka " (rock énergique) en 1^{ère} partie de " Climatik "

BOURG D'OISANS

Du 30 juillet au 2 août à 20h30: L'Avare

Le 3 août à 20h : Plateau de clôture avec " Pliage Tribu ", " Yaka " et " Climatik "

Les tarifs :

L'Avare :

Tout public : 10 euros

Groupes (à partir de 10 pers.) : 8 euros

Jeunes (de 10 à 18 ans) : 6 euros

Enfants de moins de 10 ans : gratuit

Concerts de musique :

Tarif unique : 7 euros

Moins de 12 ans : gratuit

Soirée du 21 juin : gratuit



BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE MIRIBEL- LANCHÂTRE

Rappel horaires :

Mardi : de 15H à 19H.

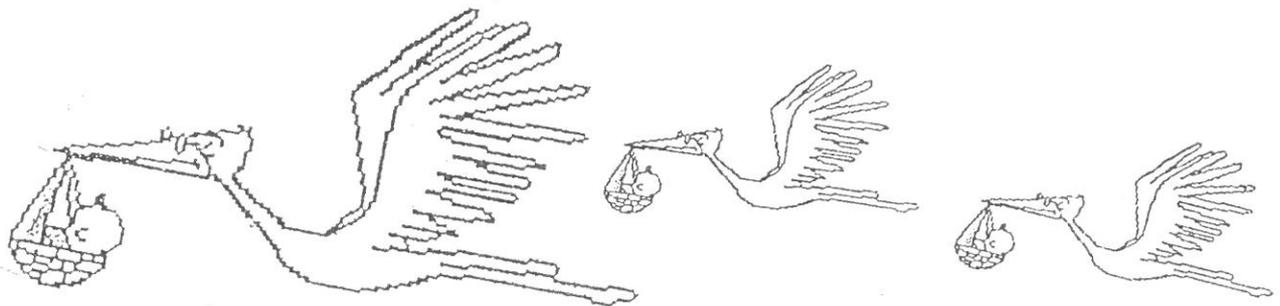
Jeudi : de 13H30 à 19H30.

Je vous rappelle également que vous pouvez consulter gratuitement internet.

Je tiens à remercier Béatrice et Aurélie, deux supers instit' avec lesquelles j'ai eu un immense plaisir à travailler.

DANIELE

CIGOGNE AIRLINES



La cigogne est heureuse, elle a repris du service.

Le 10 février elle a déposé un petit Tom sur le chemin de l'Achard,

Le 3 mars, elle a effectué un vol jusqu'au Pré Tarachou pour y déposer une charmante Sarah,

Et le 18 mars, elle est retournée chemin de l'Achard pour y déposer une jolie Laura.

Bienvenue à ces trois petits habitants de Miribel.

RAPPEL

ORDURES MENAGERES

Je me permets de vous rappeler que le ramassage des ordures ménagères est effectué tous les lundis matin vers 6 Heures.

Il n'est pas concevable que les containers se retrouvent pleins dès le lundi matin juste après le passage du camion poubelle pour des raisons de salubrité publique.

La collecte se fait en apport volontaire, en différents points de regroupement. Le porte à porte est toléré sur le passage du camion.

Vous pouvez déposer vos sacs poubelles devant chez vous le dimanche soir ou le lundi matin avant 6 Heures en veillant qu'elles soient hors de portée des rongeurs et des chiens.

Je vous demande également de respecter les consignes de tri qui ont pour but :

- De diminuer le tonnage des ordures ménagères ;
- De préserver l'environnement en recyclant les emballages ;
- De maîtriser les coûts et limiter l'augmentation de la redevance.

On met dans le conteneur jaune « multi matériaux » :

- Les bouteilles et les flacons en plastique (eau minérale, bouteilles de lessive, cubitainers de vin) ;
- Les boîtes de conserve, les aérosols, les briques alimentaires, les boîtes et emballages en carton, les barquettes en aluminium (bidon de sirop, briques de lait, de jus de fruits).

LES INTERDITS : Sacs en plastique, bouteilles d'huile, pots de yaourts, polystyrène, couches-culottes.

On met dans le conteneur bleu « papiers » :

- Journaux, prospectus, magazines ;

On met dans le conteneur vert « verre » :

- Les bouteilles, les bocaux et les petits pots.

RAPPEL DE LA LÉGISLATION EN VIGUEUR EN MATIÈRE D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS (2/2)

CODE DE L'ENVIRONNEMENT (18 SEPTEMBRE 2000) :

Article L541-2

Toute personne qui produit ou détient des déchets est tenue d'en assurer ou d'en faire assurer l'élimination dans des conditions propres à éviter :

- les effets nocifs sur le sol, la flore et la faune ;
- la dégradation des sites ou des paysages ;
- la pollution de l'air ou des eaux ;
- l'engendrement de bruits et d'odeurs ;
- et, d'une façon générale, les atteintes à la santé de l'homme et à l'environnement.

Article L541-3

Au cas où les déchets sont abandonnés, déposés ou traités contrairement aux prescriptions du présent chapitre et des règlements pris pour leur application, l'autorité titulaire du pouvoir de police peut, après mise en demeure, assurer d'office l'élimination desdits déchets aux frais du responsable.

Article L432-2

Le fait de jeter, déverser ou laisser écouler dans les cours d'eau, canaux, ruisseaux ainsi que dans les plans d'eau avec lesquels ils communiquent, directement ou indirectement, des substances quelconques dont l'action ou les réactions ont détruit le poisson ou nui à sa nutrition, à sa reproduction ou à sa valeur alimentaire, est puni de deux ans d'emprisonnement et de 18 000 euros d'amende.

DÉCRET N°77-254 DU 08 MARS 1977 :

Est interdit le déversement dans les eaux superficielles, les eaux souterraines et les eaux de mer, par rejet direct ou indirect ou après ruissellement sur le sol ou infiltration, des lubrifiants ou huiles, neufs ou usagés, appartenant [*notamment*] aux catégories suivantes : Huiles pour moteurs et pour compresseurs et huiles de base moteur ; Huiles de graissage ; Huiles noires, appelées "mazout de graissage" ; Vaseline et huiles de vaseline ; Huiles de lubrification des cylindres et transmissions.

RAPPEL DE LA LÉGISLATION EN VIGUEUR EN MATIÈRE D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS (1/2)

RÈGLEMENT SANITAIRE DÉPARTEMENTAL DE L'ISÈRE (28 NOVEMBRE 1985) :

Article 84. – ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Tout dépôt sauvage d'ordures ou de détritrus de quelque nature que ce soit ainsi que toute décharge brute d'ordures ménagères sont interdits.

Il est interdit de mettre le feu à tous dépôts d'ordures ménagères ou de déchets industriels, aux carcasses de véhicules usagés ou accidentés, qu'elles soient abandonnées sur la voie publique, entreposées sur un terrain domanial communal ou privé ou dans une entreprise de récupération, aux vieux pneus et à tous objets quels qu'ils soient et où qu'ils se trouvent.

La destruction des ordures ménagères et autres déchets à l'aide d'incinérateur individuel ou d'immeuble est interdite.

Article 90. – DÉVERSEMENTS OU DÉPÔTS DE MATIÈRES USÉES OU DANGEREUSES EN GÉNÉRAL

Il est interdit :

- de déverser dans la mer, les cours d'eau, lacs, étangs, canaux, sur leurs rives et dans les nappes alluviales, les puits et les gouffres, toutes matières usées, tous résidus fermentescibles d'origine végétale ou animale, toutes substances solides ou liquides toxiques ou inflammables, susceptibles de constituer un danger ou une cause d'insalubrité, de communiquer à l'eau un mauvais goût ou une mauvaise odeur, de provoquer un incendie ou une explosion.
- pour les voies et plans d'eau désignés ci-dessus, cette interdiction vise notamment :
 - a) le lavage des véhicules automobiles et de tous engins à moteur,
 - b) la vidange des huiles de moteur de tous engins mécaniques,
 - c) la vidange et le nettoyage des équipements sanitaires des caravanes,
 - d) le rinçage des citernes et des appareils ou engins ayant contenu des produits polluants ou toxiques.

Ces opérations doivent être effectuées de façon que les produits de vidange, de lavage, de nettoyage ne puissent être déversés ni entraînés dans les voies, plans d'eau ou nappes par ruissellement ou par infiltration.

MAIRIE de
MIRIBEL- LANCHÂTRE

Code postal : 38450

Tel : 04/76/34/00/42

Fax : 04/76/34/12/28

E-Mail : miribelanchatre.mairie@wanadoo.fr

Site Internet : <http://miribel.lanchatre.free.fr>



Nous manquons de nounous sur le village.

Si la garde d'enfants vous intéresse, merci de contacter la Mairie qui vous mettra en contact avec les services appropriés pour la demande d'agrément.

.....

Si vous souhaitez faire des heures de ménage et de repassage, merci d'appeler la Mairie qui vous donnera les coordonnées des personnes intéressées.

L'enquête publique de la réglementation boisement aura lieu du 28 septembre 2002 au 28 octobre 2002 aux heures d'ouverture de la Mairie.

La réglementation des boisements définit :

- 1- Une zone où les plantations forestières sont interdites de manière à laisser les terrains agricoles libres.
- 2- Une zone où les plantations forestières sont autorisées.
- 3- Une réglementation des plantations et des haies par rapport au voisinage.

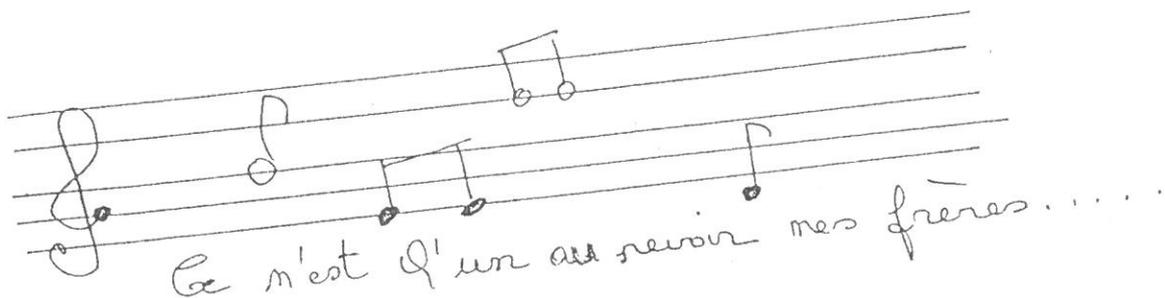
**INSCRIPTION SCOLAIRE
POUR LA RENTREE
2002/2003**

Les inscriptions pour la prochaine rentrée seront faites par
Melle Béatrice TREMOLET à l'école primaire,

Les samedis 22 et 29 juin 2002.

Pour l'inscription, vous devez vous munir des certificats de
radiation (pour les nouveaux élèves) et du carnet de santé
de l'enfant (vaccinations).

ECOLES PRIMAIRE ET MATERNELLE



Comme nous ne serons peut-être pas là à la rentrée scolaire, nous vous disons au
revoir à tous et nous vous remercions pour votre accueil dans le village où nous
nous sommes beaucoup plus.

Béatrice

Arvielle